

HÉRICOURT

notre ville

JUILLET • AOÛT • SEPTEMBRE 2021

www.hericourt.com

RÉSIDENCE AGES ET VIE



**Embellir
le cœur
historique**
page 02

**Résidence
Âges et Vie**
page 11

**Jean Pierre
MICHEL**
pages 18 et 19

Réinventer et embellir le cœur historique

La réhabilitation des espaces de la Tour du Château redonnera son identité à ce secteur reconnu et très apprécié des habitants. L'embellissement et la mise en valeur du patrimoine bâti renforcera l'attractivité du cœur de ville.



Le site du parvis de la Tour du Château et ses espaces publics attenants présentent un fort potentiel en plein cœur historique à proximité du centre ville. Revitalisé ce secteur sera le lieu incontournable de la vie culturelle héricourtoise où de nombreuses manifestations seront organisées : Fête du Château, Carnaval Vénitien, Fête de la Fraternité, Journées du Patrimoine, concerts...

UNE RÉHABILITATION AMBITIEUSE AVEC DES OBJECTIFS CLAIRS.

Valoriser le site, qualifier les parvis de la Tour, de l'Église et de l'école Saint-Joseph, organiser le stationnement, hiérarchiser les déplacements, améliorer la sécurité et faciliter les liaisons douces sont les objectifs de cette réhabilitation dont les études ont été confiées au cabinet « Sortons du Bois » de Colmar. Au total 4 065 m² de surface seront traités.

La totalité de cette surface sera transformée en zone de rencontre où la voiture s'effacera au profit du piéton. Le parvis de l'école Saint-Joseph sera dégagé et aménagé pour lui donner une véritable lisibilité et une aubette, (c'est-à-dire un abri), sera installée pour permettre l'attente des sorties de classe.

Le parvis de la Tour du Château sera aménagé avec des matériaux nobles à même de le valoriser. L'utilisation de pavés en porphyre permettra de révéler au public la qualité architecturale du patrimoine bâti. En effet cette roche d'origine magmatique dispose d'un grain fin qui rend toutes les formes de pavé ou de dalles très esthétiques. De plus les couleurs pittoresques du porphyre permettront de créer des ambiances et des motifs originaux au sol.

Différentes surfaces seront traitées avec des bétons désactivés spéciale-

ment sélectionnés en fonction de l'environnement de la Tour du Château. Des espaces seront végétalisés, les plantes choisies participeront à l'amélioration du cadre de vie, à la qualité de l'environnement et contribueront à la diminution des îlots de chaleur.

4 065 M² D'ESPACES RÉNOVÉS.

Le plan de circulation sur le secteur sera modifié afin de faciliter les déplacements. Le stationnement des véhicules sera organisé de sorte à fluidifier les entrées et les sorties.

Une zone de dépose minute fonctionnelle sera créée pour sécuriser les flux piétons des élèves de l'école Saint-Joseph. L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques avec la suppression des câbles aériens et des poteaux supports participera à l'embellissement du site. Le choix des mobiliers urbains et leur installation seront soigneusement réfléchis. La signalétique et l'éclairage public seront revus dans leur intégralité et renforceront le caractère authentique du lieu. Il est à noter que pour la partie électrique la commune a sollicité une participation financière du syndicat Intercommunal d'Énergie du Département (SIED). Des services de type bornes foraines seront proposés en vue de l'organisation de manifestations publiques.

Ces travaux d'aménagement urbain seront l'occasion de renouveler rue des Arts et rue de l'Église les canalisations des eaux usées et de créer pour toutes les deux un réseau de collecte des eaux pluviales (stockage et infiltration).

Le secteur de la Tour du Château et les espaces qui l'environnent, Église, École Saint Joseph et Musée Minal seront réhabilités. Valorisés et sécurisés, ces espaces reconnus et appréciés du cœur historique de la Cité donneront toute leur mesure et deviendront le lieu incontournable de la vie culturelle héricourtoise.

En raison de la situation sanitaire inédite depuis mars 2020, la ville d'Héricourt a mobilisé tous les moyens nécessaires pour limiter les conséquences au plan local.

Des précautions ont été prises dans les écoles et partout où cela était nécessaire. La ville d'Héricourt a mobilisé des moyens exceptionnels pour assurer dans les meilleures conditions les séances de vaccination à la Cavalerie.

Plus de 15 000 vaccinations ont eu lieu et les séances devraient encore se poursuivre plusieurs semaines.

Nous saluons une nouvelle fois l'engagement des professionnels de santé, 18 médecins, 34 infirmiers et pompiers qui ont accompagné les habitants du Pays d'Héricourt et au-delà.

Nous soulignons également l'engagement des bénévoles pompiers, croix rouge, des élus ainsi que le personnel de la Ville d'Héricourt sous la direction globale de Madame Emilie FERRANT, directrice du CCAS.

La suspension des activités sociales, culturelles et sportives a lourdement impacté la vie locale même si les grands équipements sont à présent à nouveau actifs.

Pour marquer le retour des activités associatives, la ville d'Héricourt en partenariat avec l'association INOUIE COURS organise **le samedi 17 juillet 2021 un grand spectacle festif sur la Place du champ de Foire.**

Cet événement gratuit de grande ampleur autour de l'émission de TF1 « The Voice » consacrer la plus belle voix d'Héricourt ou du Pays d'Héricourt avec le soutien financier du Conseil Départemental et de plusieurs entreprises locales.

La Ville d'Héricourt engage à partir de juillet le remodelage de son Centre Ville, les travaux ont débuté sur le cœur historique d'Héricourt.

Ces travaux vont générer des perturbations sérieuses pour les riverains jusqu'en mai 2022, en particulier aux abords des écoles Saint-Joseph.

En deuxième lieu, les travaux de la seconde tranche de l'avenue de Saint-Valbert vont également s'engager dans quelques jours par la pose des réseaux (eau assainissement, eaux pluviales) cet été et leur achèvement au printemps prochain pour la voirie et les liaisons cyclables dans chaque sens.

Chaque année, nous nous efforçons d'améliorer l'entretien de la voirie. Par ailleurs le Département de la Haute-Saône a conduit mi-juin les travaux de réfection de la rue du général de Gaulle ainsi que la réfection des enrobés de la D 438 Tavey - Super U.

L'Etat a également assuré, courant juin, la poursuite des travaux d'enrobés sur la RN 19 d'Héricourt à Brevilliers.

La ville va également engager les travaux de réfection de la rue du 11 novembre avec la création d'une piste cyclable dès début juillet.



La priorité donnée aux aménagements cyclables se concrétise progressivement et les études relatives à la nouvelle passerelle sur la Lizaine au cœur de la Cité sont bien avancées. Nous voulons poursuivre une ville attrayante et bien entretenue mais également ouverte et attentive à l'écologie et aux espaces naturels protégés.

Cet automne, la Ville organisera une journée d'hommage à Jean-Pierre MICHEL, Député Maire d'Héricourt de 1983 à 2004.

Par cet hommage la municipalité d'Héricourt entend témoigner sa reconnaissance à son ancien Maire, apprécié de tous les héricourtois pour ses actions en faveur du renouveau d'Héricourt.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt
Président de la Communauté
de Communes du Pays d'Héricourt

Bien cordialement

Directeur de la publication : Fernand BURKHALTER Les articles sont rédigés en collaboration avec les Adjoints, les Conseillers Municipaux ainsi que l'ensemble des personnels des Services Municipaux

Conception, photographies et publicité : Frédéric LOCH

Crédits photos : Jean-Louis DANNER (Art de Scène), Jean-Claude PELISSARD

Impression : Imprimerie Estimprim Montbéliard / Dépôt légal : juin 2021

1,5 million d'euros pour l'entretien de la voirie communale

Le programme de rénovation et d'entretien de la voirie communale est le poste le plus important du budget communal. La sécurité des usagers est une priorité communale.

L'entreprise Eurovia réalise l'ensemble de ces travaux d'entretien et de réfection dans le cadre du marché à bon de commandes qui a été conclu pour trois années de 2019 à 2021.

L'essentiel des travaux de réfection a consisté pour les voies concernées en un reprofilage à l'enrobé.

Les chaussées les moins dégradées ont été revues avec un enduit coulé à froid.

Nous vous présentons ci-dessous une liste de photographies des rues qui ont été concernées par ces travaux. Cette liste est non exhaustive.



Rue des Frères Lumière



Avenue Léon Blum



Avenue Léon Blum



Rue Courbet



Rue Noblot



Rue des Genets



Rue Kegresse



Rue Pergaud



Trottoir Faubourg de Montbéliard



Parking Gustave Courbet



Rue Briand



rue du Général de Gaulle



Rue de Wissembourg



dos d'âne école Louise Michel



Avenue Mont Vaudois



Avenue Mont-Vaudois



Rue d'Alsace



Rue d'Alsace



Parking rue Pierre et Marie Curie



Rue Adolphe Kégresse



37 au 41 rue Léon Blum



Rue Pierre et Marie Curie



Rue Jules FERRY



Rue de l'Église

Requalification de l'Avenue de Saint-Valbert : lancement de la deuxième tranche

Lancé en 2019, le programme de restructuration et d'aménagement de l'Avenue de Saint-Valbert se poursuit avec la deuxième tranche de travaux qui commence. Ce projet vise à sécuriser et embellir les espaces publics de l'entrée nord-ouest d'Héricourt.



Avenue de Saint-Valbert Deuxième Tranche

L'emprise de ce chantier s'étend du 43 de l'avenue de Saint-Valbert au panneau d'entrée de l'agglomération en direction de Couthenans, soit une longueur de 450 mètres linéaires. La Maîtrise d'Ouvrage de cet important chantier a été confiée au cabinet BEREST de Colmar.

RÉDUIRE LA VITESSE ET FAVORISER LES DÉPLACEMENTS DES PIÉTONS ET DES CYCLISTES.

Les travaux qui concernent ce deuxième tronçon s'inscrivent dans la continuité de la première tranche qui a été réalisée entre 2019 et 2020. Les objectifs demeurent identiques à savoir réduire la vitesse, favoriser les liaisons douces et embellir sobrement l'Avenue de Saint-Valbert.

UNE VOIE DE CIRCULATION MODERNE ET SÉCURISÉE.

A l'instar de la première partie de la requalification de l'Avenue, la largeur de la chaussée sera portée à 10,50 mètres, trottoirs et pistes

cyclables compris. De part et d'autre de la chaussée, une piste cyclable de 1,25 mètre de largeur sera construite. La piste cyclable côté droit en direction de Couthenans sera reliée à la piste cyclable de la voie du tram à hauteur de la rue des Cités Chevret. Sur le même côté et dans la même direction, un trottoir de 1,50 mètre de largeur adapté aux Personnes à Mobilité Réduite sera réalisé de la Place de la Liberté à la rue des Cités Chevret. De l'autre côté, un trottoir sera réalisé à largeur variable suivant les emprises disponibles. Des aménagements seront créés pour réduire la vitesse et sécuriser quelques traversées. Ainsi deux plateaux surélevés seront construits, l'un à l'intersection de la rue de la Pommeraie, et l'autre à l'intersection de la rue des Cités Chevret. La place de la Liberté sera traitée en résine pépite afin de lui conférer un statut digne de ce nom. Une dizaine de places de stationnement seront implantées hors

places réservées au droit d'accès des habitations. Pour embellir les espaces, des îlots végétalisés seront créés et l'éclairage public sera rénové sur certaines zones.

DES RÉSEAUX CONTRÔLÉS ET CONSOLIDÉS.

Au préalable de ces différents aménagements, des travaux préliminaires seront conduits sur les réseaux existants : eau potable, assainissement et eaux pluviales, pour vérifier leur état et leur conformité. La conduite du réseau d'eau usée sera renouvelée sur une longueur de 397 mètres linéaires. Une conduite d'eau pluviale (stockage et infiltration) sera créée sur 660 mètres linéaires. Une boîte de branchement pour chaque réseau et pour chaque maison sera installée. Les habitants disposeront d'un délai de deux ans pour se raccorder.

Les anciens collecteurs seront mis hors service. La desserte du futur quartier « Les Dessus de Saint-Valbert » qui comprend 35 lots a été intégrée au projet, tant en ce qui concerne le dimensionnement des antennes pour l'ensemble des réseaux secs et humides que pour les antennes de voirie.

Le montant des travaux de cette deuxième tranche d'aménagement **est estimé à 1,25 million d'euros** et se répartit comme suit : 560 000 € pour l'aménagement, 300 000 € pour l'assainissement, 140 000 € pour les eaux de pluie et 250 000 € pour le réseau d'eau potable, cette dernière dépense sera subventionnée à 70 % par le Département de la Haute-Saône.

La ville d'Héricourt a lancé la deuxième tranche de requalification de l'Avenue de Saint-Valbert en direction de Couthenans. Les travaux commenceront au mois de juillet 2021 par la purge de la chaussée et l'apport de nouveaux matériaux. Puis en septembre ce sera le renouvellement complet des réseaux d'eau potable, assainissement et eau pluviale.

Cet important chantier qui se terminera dans le courant du mois de juin 2022 intègre les demandes des riverains en matière de sécurité et notamment en ce qui concerne la réduction de la vitesse des automobilistes. subventionnée à 75 % par l'État, la Région, le Département et l'Europe.

Les Chenevières : troisième phase du programme d'aménagement urbain

Le programme d'aménagement urbain des Chenevières est entré dans sa troisième phase. Cet ambitieux programme vise à ouvrir le quartier sur la ville, améliorer les conditions de vie des habitants et protéger leur environnement.

La Commune d'Héricourt a décidé d'investir 700 000 €uros sur trois années (2019 - 2021) afin de réussir et concrétiser cet objectif. Le cabinet Itinéraire Architecture de Belfort a été missionné pour définir et planifier ce projet.

UN PROGRAMME COMMENCÉ EN 2019

Depuis 2019 de nombreux travaux ont été conduits, réfection et remodelage des voies d'accès qui permettent le désenclavement du Quartier : avenue Léon Blum, rue Pierre et Marie Curie, rond point du Leclerc. Les voies de circulation et le stationnement des véhicules ont été améliorés et les cheminements piétonniers favorisés. Le parc de la Roseraie, après divers remaniements, est devenu l'aire de jeux du quartier. L'environnement local a été préservé avec des travaux de collecte des eaux pluviales et l'installation d'une citerne de 35 m3 pour récupérer les eaux de pluie de la toiture du bâtiment et ainsi assurer les arrosages des lieux.

Le parking de l'école Robert Ploye a été agrandi pour améliorer la sécurité des enfants aux abords de l'établissement. La chaussée, les trottoirs, les parkings et l'éclairage public (LED) de la rue Gustave Courbet et de la rue des Frères Lumière ont été refaits. Des arbres



Quartier des Chenevières, requalification parking

fruitiers (pommiers, cerisiers, pruniers...) ont été plantés sur plusieurs sites de la rue Gustave Courbet et de la rue des Frères Lumière. Accessibles au public, ces arbres fruitiers donneront bientôt leurs fruits, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

DES PARKINGS ET DES ABORDS D'IMMEUBLES FLAMBANT NEUFS.

La troisième phase de ce programme de renouvellement urbain a débuté. Cette troisième étape consiste en la réfection de plusieurs parkings et abords d'immeubles ainsi qu'au renouvellement du réseau d'éclairage public.

Parkings uniquement

4-6, rue des Frères LUMIERE
37-39-41, rue du 19 Mars
6 -8 rue Jean Baptiste CLEMENT

Une partie d'enrobé de parking des immeubles 51 à 61 rue Bel Air

Parkings et abords d'immeubles

-2-4-6, rue COURBET
-2-4-6-8, rue Pierre et Marie CURIE
-34-36-40 et 42 rue Léon BLUM

Des espaces de festivités seront aménagés et des chemins piétonniers seront repris et reliés entre eux. A l'automne 2021, des arbres fruitiers seront à nouveau plantés et enrichiront ces espaces.

Commencés au mois d'octobre 2020 les travaux du futur pôle périscolaire se poursuivent à bon rythme. A la rentrée de septembre 2021, les enfants du Quartier bénéficieront d'un nouvel équipement moderne et adapté à leurs besoins.

Engagé en 2019 le programme d'aménagement urbain du quartier des Chenevières est achevé. 700 000 €uros ont été investis.

Le renouvellement des principales voies d'accès participe au désenclavement du quartier.

La réfection des abords d'immeubles et des parkings revigore l'attractivité du quartier. La plantation d'arbres fruitiers accessibles aux habitants contribue à l'amélioration des conditions de vie et à la préservation de l'environnement.

Un nouveau parking en Centre Ville

La commune d'Héricourt a fait l'acquisition d'une parcelle de 417 m² entre la rue de l'École et la rue Freddy Gremillot. Elle a aménagé sur cette parcelle un parking d'une capacité de 22 places de stationnement.



Nouveau parking rue Gremillot

Afin de soutenir l'activité commerciale et faciliter l'accès des commerces de centre ville aux chaland, la Commune d'Héricourt a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 417 m² pour y construire un parking de 22 places.

22 NOUVELLES PLACES DE STATIONNEMENT EN CENTRE-VILLE.

La construction de ce nouveau parking a été confiée à l'entreprise EUROVIA.

Les travaux de réalisation de ce nouveau parking ont commencé au mois d'octobre 2020. Ils se sont déroulés en plusieurs étapes successives. Tout d'abord des travaux préparatoires ont consisté au défrichage de la

parcelle qui était à l'abandon. Les garages existants ont été détruits après avoir été soigneusement désamiantés.

Le tapis de la bande de roulement de la rue Freddy Gremillot qui était très endommagé a été entièrement refait.

Il offre aujourd'hui des meilleures conditions de circulation.

Ces travaux de voirie ont été accompagnés d'une reprise globale des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement du secteur.

Du fait de sa composition en fonte grise, la canalisation d'adduction d'eau potable d'une longueur de 65 mètres linéaires a été remplacée. Dans un état de vétusté très avancé, la canalisation des eaux usées, a elle aussi, été changée.

Lors de cet aménagement l'éclairage public a été entièrement remplacé sur le secteur

UN CHANTIER À 95 000 € HT.

Le coût de la création de ce nouveau parking s'est élevé à 95 000 € HT. Le montant de l'acquisition de la parcelle s'est élevé à 37 000 € HT. Les travaux préparatoires, à savoir le défrichage, le désamiantage et la démolition des garages ont coûté 15 000 € HT. L'aménagement du parking a quant à lui coûté 37 000 €. 6 000 € ont été dépensés pour pallier les imprévus.

Le financement de ces travaux a été pourvu à hauteur de 40 % par la Région Bourgogne Franche Comté et 40 % par l'État (Dotation des Équipements des Territoires Ruraux), soit 38 000 € chacun.

Le solde d'un montant de 19 000 €, soit 20 % du montant total, a été réglé par la ville d'Héricourt.

45 000 € POUR LA REPRISE DES RÉSEAUX.

Le coût de la reprise des réseaux s'est élevé à 20 000 € pour la conduite d'eau et 25 000 € pour l'assainissement soit un total de 45 000 €. L'Agence de l'Eau et l'État (Dotation Équipements Territoires Ruraux) ont financé à hauteur de 30 % chacun, soit 13 500 €, le Conseil Départemental a payé à hauteur de 15 % soit 6 750 € et la ville d'Héricourt à hauteur de 25 % soit 11 250 €.

Un nouveau parking de 22 places a été construit en centre ville sur une parcelle située entre la rue de l'École et la rue Freddy Gremillot. Il permettra de soutenir l'activité commerciale et facilitera l'accès des commerces aux chaland.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EUROVIA, pour un coût de 95 000 € HT.

Cette dépense a été subventionnée à 80 % par l'État et la Région Bourgogne Franche-Comté.

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Freddy Gremillot ont été refaits pour 45 000 €, cette dépense a été subventionnée à 75 % par l'État, la région Bourgogne Franche Comté et le Département de la Haute-Saône.

Le Parc Ecologique de la Lizaine, un poumon vert au cœur de la commune

Face à la multiplication des vagues de chaleur et de sécheresse, la Ville d'Héricourt adopte une stratégie pour adapter son territoire à l'évolution climatique. La création du parc écologique de la Lizaine est une réponse à ce changement.

La réintroduction de la nature dans les quartiers de la ville s'inscrit, quand cela est possible, dans l'ensemble des projets d'aménagement de la Commune afin de créer le maximum d'îlots de fraîcheur urbains.

UN PROJET SOUTENU PAR L'AGENCE DE L'EAU.

Dans le cadre de cette stratégie, il a été décidé, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, de créer un Parc Ecologique à l'Est du nouveau Parc Urbain qu'il complétera. Implanté sur une zone humide de 7 hectares, à proximité du centre ville, le Parc Ecologique participera à la conservation de la biodiversité des lieux et sera le poumon vert de la Cité.

Le secteur retenu pour ce futur parc écologique, présente des intérêts écologiques majeurs qu'il s'agit de préserver et de mettre en valeur. Le boisement épais et dense, au Nord et à l'Est du site sera mis en valeur car il aura pour vocation de protéger le Parc Ecologique des désagréments de la ville. Au Sud et à l'Ouest le boisement qui accompagne l'écoulement de la Lizaine sera protégé car il constitue un élément hydrologique essentiel à l'équilibre des lieux.

UN PROJET POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT.

Le projet d'aménagement prévoit la réalisation d'un platelage de 400 m²,



Le futur Parc écologique de la Lizaine

d'une allée sablée et la plantation d'arbres. Le cheminement en platelage sur pilotis permettra de ne pas déstructurer les sols. Ces aménagements assureront les continuités douces entre les quartiers sans dégrader les milieux existants.

Pour l'heure, cette plaine humide est en train de se refermer par le marcottage (multiplication des végétaux par le développement de racines) naturel des saules qui petit à petit assèchent la zone. L'objectif de l'aménagement est de rouvrir partiellement la plaine humide par destruction d'environ 1/3 de la saulaie et de maintenir la prairie de fauche en place.

Le Parc Ecologique pourra avoir, au-delà de sa vocation de préservation et de protection des milieux naturels humides, une vocation pédagogique qui se concrétisera par la mise en œuvre

de panneaux éco-pédagogiques, d'installation de nichoirs pour les oiseaux aquatiques, de gîtes pour hérissons et d'espaces propices aux reptiles.

UN PARC ÉCOLOGIQUE À VOCATION PÉDAGOGIQUE.

Les promeneurs profiteront pleinement de ce lieu qui présente des atouts incontestables qu'il est nécessaire de préserver et valoriser. Un parcours de vitalité pourra être développé sur l'ensemble du site. Une grande prairie engazonnée permettra des pratiques comme le pique-nique, jeux de ballon, frisbee... Le terrain de football stabilisé conservera son aspect actuel et sera intégré à une réflexion d'ensemble. Les circulations linéaires sur le site seront organisées de manière à organiser le site et à le rattacher aux différentes entrées sur la ville.

Un Parc Ecologique d'une surface de 7 hectares sera créé à l'EST du Parc Urbain.

L'Agence de l'Eau a reconnu l'utilité et le bien fondé de cet ambitieux projet et a accordé une aide financière pour l'acquisition foncière de ces terrains.

Cette zone, espace de transition entre la terre et l'eau constitue un patrimoine naturel exceptionnel en raison de sa richesse biologique.

A terme, le Parc Ecologique sera un espace de promenade, de découverte de la biodiversité urbaine, de pratiques d'activités physiques, de méditation.

Cet espace sain, qui mêlera pureté de l'eau et de l'air sera une transition entre milieu urbain et milieu rural.

BUDGET COMMUNAL 2021

NOS PRIORITÉS SONT CLAIRES ET COMPORTENT TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX :

A – LE GEL DES IMPÔTS

B – UN PLAN D'ACTION A 5 ANS POUR REMODELER, REQUALIFIER ET DYNAMISER LE CENTRE-VILLE

C – UN BUDGET DE TRANSITION ECOLOGIQUE, POUR LA BIO DIVERSITÉ ET POUR DE NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT

A – LE GEL DES IMPÔTS LOCAUX

Depuis 10 ans, la commune gèle les impôts locaux. Ce sera encore le cas en 2021. Par ailleurs, sur la même période, le prix de l'eau a diminué de 20% environ.

Une tarification écologique et citoyenne a également été mise en place pour réduire le prix de l'eau des 20 premiers m³ pour tous les usagers. Le m³ est facturé 50 centimes d'euro soit pour 20 m³ 10 euros.

B – UN CENTRE-VILLE REMODELE, DIGNE D'UNE VILLE DE 11 000 HABITANTS

Les principaux investissements déclinés dans ce budget sont une première étape du plan d'action à 5 ans pour le remodelage du centre ville.

10 millions d'euros d'investissement en 5 ans pour le cœur de ville :

Le programme pluriannuel d'investissement qui s'appuie sur le contrat Petites Villes de demain, prévoit plus de 9 millions d'euros d'investissement sur le cœur de ville :

- Aménagement du cœur historique 2021 – 2023 : 2,5 millions d'euros
- Aménagement de l'îlot secteur de la Grand Pré (DIA) Réalisation pour la CCPH du siège de cet établissement : 2,5 millions d'euros
- Accueil d'un service parapublic pour 1,5 million d'euros
- Restructuration de la place du marché : 0,6 million d'euros

- Implantation d'une gare routière et des espaces publics attenants : 1 million d'euros
- Requalification urbaine de l'artère commerciale d'entrée de ville avenue Léon Jouhaux : 1 million d'euros
- Lancement de l'OPAH-RU du centre-ville : 0,5 million d'euros
- 0,2 million d'euros pour les espaces santé de la Tuilerie

6,8 millions d'euros d'investissement dès cette année

- A** - 3 millions d'euros inscrits dès 2021 : 2,5 millions d'euros pour la requalification du cœur historique et 0,5 million d'euros pour les espaces du DIA
- B** - 1 million d'euros pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche de l'avenue de Saint-Valbert 2021-2022.

C – UN BUDGET DE TRANSITION ECOLOGIQUE, POUR LA BIO DIVERSITE ET POUR DE NOUVEAUX MODES DE DÉPLACEMENT

Un plan vélo global pour toute la ville articulé sur la dorsale Ouest-Est franchissant la Lizaine.

- Plan vélo passerelle de la Lizaine : 130 000 euros

- Création du parc écologique de la Lizaine : 144 000 euros
- Création de vergers et d'îlots de fraîcheur : 100 000 euros
- Réaménagement de l'étang communal 1^{ère} tranche de 276 000 euros

D – 1,175 MILLION D'EUROS POUR LA RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT VÉTUSTES

Résidence Ages et Vie, la santé et le bien être pour les seniors

Les travaux de construction de la Résidence Ages et Vie située avenue Pierre Bérégovoy, ont commencé. Lieu de vie et lieu de soin, la résidence Ages et Vie est une solution adaptée aux personnes âgées en perte d'autonomie.

Ages et Vie est une nouvelle forme d'hébergement qui s'adresse aux personnes âgées ou handicapées qui ne peuvent plus rester seules à la maison mais qui souhaitent continuer de demeurer dans leur commune. C'est une alternative aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ages et Vie est un habitat partagé qui allie la convivialité et la souplesse du domicile au sérieux d'une maison de retraite. Les résidents trouvent auprès d'auxiliaires de vie, présents 24h/24, les aides et les services qui leur permettent de continuer à vivre le plus normalement possible. Ages et Vie construit et finance chacun de ses projets qu'elle élabore en collaboration étroite avec la commune d'accueil. Ages et Vie entretient les bâtiments dont elle assure une gestion durable pour une durée minimale de quarante années.

LA RÉSIDENCE AGES ET VIE DE L'AVENUE PIERRE BÉRÉGOVOY.

La résidence Ages et Vie qui est en cours de construction est située à proximité du gymnase du Champ de Foire. Implantée parallèlement à l'avenue Bérégovoy, elle est formée d'un bâtiment construit en L. Elle mesurera dans ses plus grandes dimensions 43 mètres par 35 mètres environ. Elle sera certifiée Haute Qualité Environnementale (HQE) et répondra aux exigences de construction des normes



Construction de la future résidence Ages et Vie

sismiques en vigueur. Pour faciliter les déplacements des résidents un cheminement piétonnier en dalle gravillonnée d'un mètre soixante de large entourera le rez-de-chaussée du bâtiment. Le futur ensemble immobilier disposera d'une aire de stationnement de trois places dont une sera réservée aux personnes à mobilité réduite. Huit places de stationnement seront construites sur un parking extérieur depuis lequel sera créé un accès piétonnier

UN DOMICILE DE 14 STUDIOS PRIVATIFS INDÉPENDANTS.

La résidence Ages et Vie de l'avenue Pierre Bérégovoy sera composée de 14 studios privés indépendants. Chaque résident disposera d'un espace personnel d'une surface de 30 m². Cet espace comportera une chambre séjour, une salle d'eau et

une terrasse. Les futurs résidents aménageront cet espace comme bon leur semblera. Ils pourront apporter leurs mobiliers, leurs décorations et leurs objets favoris. Les repas seront pris en commun dans un espace partagé où la cuisine sera préparée sur place. Les animaux de compagnie seront acceptés. Les rythmes naturels des résidents seront respectés. Ainsi par exemple les levers et les couchers se feront selon leurs habitudes. Des auxiliaires de vie seront présents en permanence pour les accompagner et répondre à leurs besoins. Ils apporteront leur aide pour tous les gestes de la vie quotidienne : repas toilette, courses... Les soins médicaux seront dispensés par les personnels soignants choisis par les résidents.

La construction de la résidence Ages et Vie de l'avenue Pierre Bérégovoy a commencé au mois de février 2021. Alternative à la Maison de retraite elle est une solution nouvelle qui allie la convivialité et la souplesse du domicile. Des auxiliaires de vie assisteront 24 heures sur 24 les résidents dans tous les gestes de leur vie quotidienne.

Renseignement :

**3, rue Armand Barthet 25000 Besançon
Tél. 0 801 07 08 09 - www.agesetvie.com**

Email : contact@agesetvie.com

Héricourt intègre le dispositif « Petites Villes de demain »

La Commune d'Héricourt a candidaté au programme « Petites Villes de Demain » et a été retenue par l'État. Ce dispositif vise à améliorer la qualité de vie des habitants et soutenir les investissements des collectivités pour un développement durable de leur territoire.



Centre Ville début des travaux rue de l'Église

Le dispositif « Petites Villes de demain » a été lancé le 1^{er} octobre 2020, il fait partie intégrante du plan de relance. Le budget prévisionnel de ce programme est de trois milliards d'euros pour la période 2020 - 2026.

UN DISPOSITIF POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

A l'échelle de la commune d'Héricourt, la mise en œuvre de ce projet territorial s'articule avec le nouveau Programme d'Actions Concertées Territoriales élaboré par le Conseil Départemental de la Haute-Saône pour la période 2020 - 2025. Il s'appuie également sur le contrat de développement signé en 2019 entre la Région Bourgogne Franche Comté et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour le développement d'actions structurantes au plan local.

Le dispositif « Petites Villes de Demain » est piloté par l'Agence Nationale de

la Cohésion des Territoires (ANCT). En fonction des projets, l'ANCT sera localement assistée par la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement la Mobilité et l'aménagement (CEREMA).

UN DISPOSITIF POUR ACCOMPAGNER DES PROJETS CONCRETS.

La Ville d'Héricourt entend renforcer l'attractivité de son territoire et le dispositif « Petites Villes de demain » lui apportera une aide pour concrétiser les projets suivants :

- La requalification du cœur historique d'Héricourt avec l'aménagement du Parvis de la Tour du Château et de ses abords ainsi que la réfection de la Maison Lièvre.

- La transition écologique et la biodiversité avec les créations : du parc écologique de la Plaine de la Lizaine, d'un plan vélo à l'échelle de toute la ville, de vergers et d'îlots de fraîcheur

- La reconquête de friches industrielles et commerciales, à vocation d'accueil de services publics locaux (secteur de la Grand Pré et rue Paul Vinot, à vocation d'espaces partagés (quartier de la Tuilerie), à vocation d'accueil de services médicaux (agrandissement de la Maison d'accueil et de santé et création d'un service de soins de suite)

- Un programme de réhabilitation de logements vacants et vétustes avec le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine (OPAH RU) pour le centre-ville.

- L'attractivité et la dynamique commerciale du centre-ville : soutien aux commerces, restructuration de l'axe commercial avenue Léon Jouhaux / Avenue Léon Blum, augmentation de l'offre de stationnement en centre-ville, aménagement des espaces d'accueil du marché hebdomadaire

- Le projet alimentaire territorial avec la création d'une Maison des circuits courts.

Cette opération sera conduite par un chef de projet qui sera recruté à l'automne par la Ville d'Héricourt. Un manager de centre-ville sera aussi recruté par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt en partenariat avec la ville d'Héricourt.

Retenue par l'État pour le programme « Petites Villes de Demain » Héricourt ville de moins de 20 000 habitants, qui exerce des fonctions de centralité au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, accédera à des aides de différentes natures qui lui permettront de réaliser des projets structurants qui participeront à conforter son statut de ville dynamique.

Héricourt mise sur le Vélo

Excellent pour la santé, le vélo est le moyen de locomotion le plus écologique. La ville d'Héricourt prend le parti de miser sur le vélo et fait de la réalisation de nouvelles pistes cyclables sur son territoire une priorité communale.



Rue du 11 Novembre

A ce jour, des aménagements importants ont déjà été réalisés sur le territoire communal :

- En 2019, 920 mètres de piste cyclable à double sens de circulation ont été créés lors du réaménagement du Faubourg de Belfort.
- En 2020, 800 mètres de piste cyclable à double sens de circulation ont été créés lors de la première tranche d'aménagement de l'avenue de Saint Valbert et 300 mètres l'ont été au Parc Urbain de la Lizaine.

UNE DORSALE STRUCTURANTE D'OUEST EN EST.

Le réseau de pistes cyclables du territoire communal sera agrandi selon un programme défini pour les années 2021 et 2022. Ces nouvelles pistes cyclables sont programmées et seront construites en site propre ou sur voie urbaine.

Elles reposeront sur la création d'une dorsale structurante qui permettra le maillage du centre ville et favorisera l'accès aux écoles, aux services publics, aux zones d'activités commerciales et industrielles. Cette dorsale structurante traversera la ville d'Ouest en Est. Elle débutera à hauteur du groupe scolaire Eugène Grandjean, passera derrière l'ancienne filature du Moulin, enjambera la Lizaine au moyen d'une nouvelle passerelle pour rejoindre la rue des Prés. A la Rue des Prés un embranchement, permettra de rejoindre à loisir le Lycée Aragon ou le Parc Urbain.

UN JARDIN BOTANIQUE ET UN VERGER CONSERVATOIRE.

Des pistes cyclables seront greffées à cette dorsale structurante, elles compléteront ce maillage et desserviront en liaisons douces les

quartiers ouest du centre ville en direction de Montbéliard : avenue de Saint-Valbert – rue de la Tuilerie – rue de Lattre de Tassigny - rue du 11 novembre – rue des Polognes – rue Ibarruri – ruelle tangente entre la rue des Prés et la Halle Cerdan.

Un jardin botanique et un verger conservatoire accessibles au public seront aménagés sur l'îlot du Breuil.

Ainsi, avec cette première phase du plan vélo (2021 – 2022), les quartiers de Saint Valbert, des Dolfuss, du Faubourg de Montbéliard et de Maunoury seront accessibles aux cyclistes en toute sécurité.

Cette première étape d'aménagements sera, sans tarder, complétée par la réalisation d'un nouveau programme qui permettra à bicyclette la desserte des quartiers Est du centre ville en direction de Belfort.

La Ville d'Héricourt s'est engagée dans la réalisation d'un réseau de nouvelles pistes cyclables à l'échelle du territoire communal.

Programmé sur les années 2021 et 2022, ce nouveau réseau reposera sur une dorsale qui traversera la ville d'Est en Ouest, les cyclistes pourront alors rejoindre en toute sécurité les quartiers Ouest du centre ville en direction de Montbéliard.

Héricourt, une gestion durable de l'eau

La production et les ressources en eau de la ville d'Héricourt ont été sévèrement touchées par trois années consécutives de sécheresse. La commune a décidé de diversifier ses approvisionnements et écarter le plus possible le risque de pénurie.

Au mois de septembre 2020, les sources de Champey et le syndicat des eaux de Champagny, sources d'approvisionnement en eau de la Ville d'Héricourt, ont connu une crise sans précédent à tel point que pour éviter des coupures d'eau la ville d'Héricourt a dû mettre en place une rotation de camions citerne du 17 septembre 2020 au 05 octobre 2020.



Rue de l'Église changement des conduites eau potable et assainissement



Champey captage des sources

HERICOURT ÉTOFFE ET DIVERSIFIE SES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Afin d'éviter à nouveau une telle situation, la Commune d'Héricourt a fait le choix de diversifier ses ressources d'approvisionnement et s'est tournée vers la collectivité de Pays de Montbéliard Agglomération pour lui acheter de l'eau.

Le 15 octobre 2020, une conduite d'alimentation fonctionnelle provisoire de 160 mm de diamètre et de 850 mètres de long a été installée entre Bethoncourt (rue de la Liberté) et Bussurel (entrée de la grande Rue).

Cette nouvelle conduite d'eau a été enfouie durant les mois de janvier et février 2021 par l'entreprise EUROVIA.

Le coût de ces travaux, évalué à 350 000 €, est subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 50 % et par l'État ou le Département de la Haute-Saône à hauteur de 20 %.

Une convention entre la Commune d'Héricourt et Pays de Montbéliard Agglomération a été signée.



Construction de la nouvelle conduite d'eau entre Bussurel et Bethoncourt

Cette convention fixe les modalités techniques et les conditions financières suivantes :

- Débit horaire maximal au compteur de Bethoncourt :
40 m³ par heure
- Débit journalier minimum :
20 m³ par jour
- Débit journalier maximum :
800 m³ par jour
- Volume annuel minimum :
7 200 m³
- Volume annuel maximum :
292 000 m³
- Prix de l'eau : 70 % de la part variable appliquée aux abonnés de PMA. Aux conditions actuelles de tarification, le prix de l'eau sera légèrement inférieur à celui du syndicat des eaux de Champagny.

HÉRICOURT REMPLACE SES PLUS VIEILLES CONDUITES D'EAU

Pour soutenir l'activité des entreprises du Bâtiment et des Travaux

Publics, l'État le Département de la Haute-Saône et l'Agence de l'Eau ont mis en place un nouveau dispositif qui a pour objectif d'encourager le remplacement des canalisations et des interconnexions vétustes des réseaux d'alimentation en eau potable.

Ce dispositif s'intègre au Plan Rebond Eau Biodiversité, adopté par l'Agence de l'Eau au mois de juin 2020, il permet d'obtenir pour les collectivités qui s'engagent à remplacer leurs canalisations vétustes d'eau potable un taux de subvention exceptionnel de 70 %. La commune d'Héricourt entend profiter au mieux de ce mécanisme et remplacera prioritairement les canalisations en fonte grise les plus anciennes des rues suivantes : rue des Polognes, rue des Arts, rue de l'Église, avenue de Saint Valbert. Cette opération évaluée à 500 000 € sera subventionnée à 70 %. L'Agence de l'Eau financera à hauteur de 50 % soit 250 000 €,

le Département ou l'État financera à hauteur de 20 % soit 100 000 €. La ville d'Héricourt réglera le solde soit 150 000 €.

... ET RENOUVELLE SES PLUS ANCIENNES CONDUITES D'ASSAINISSEMENT

Les études préalables à ces travaux montrent que les réseaux d'assainissement (eaux usées, eaux pluviales, réseau séparatif) de ces mêmes rues nécessitent également leur renouvellement. Le financement de cette opération d'un montant de 630 000 € sera lui aussi subventionné à hauteur de 70 %. L'agence de l'Eau contribuera à hauteur de 315 000 € (50%), le Département ou l'État paiera à hauteur 126 000 € (20 %) et la ville d'Héricourt paiera le solde soit 189 000 € (30 %).

Afin d'éviter toutes pénuries et coupures d'eau, la Commune d'Héricourt a décidé de diversifier ses approvisionnements. Outre ses ressources à Champey et ses achats au syndicat de Champagny elle se fournit aussi auprès de Pays de Montbéliard Agglomération depuis le mois de septembre 2020.

Pour maintenir le prix de l'eau, et limiter les pertes, la Commune s'est engagée dans un programme de réfection de ses canalisations les plus anciennes. Ce programme est subventionné à 70 %.

Entretenir et préserver notre forêt avec les affouagistes

L'affouage est une pratique ancestrale qui permet aux habitants de la commune de se procurer du bois pour se chauffer. Les coupes sont attribuées aux candidats par tirage au sort.



Forêt du Pays d'Héricourt

La forêt communale d'Héricourt (Héricourt - Bussurel - Tavey) s'étend sur une superficie de plus de 700 hectares. Chaque année, le garde forestier, agent patrimonial de l'Office National des Forêts, en charge de la gestion de la forêt communale héricourtoise propose des coupes de bois destinées au chauffage.

Tous les habitants de la Commune d'Héricourt (Héricourt Bussurel Tavey) peuvent prétendre à l'affouage.

RETIRER UN DOSSIER D'INSCRIPTION À LA MAIRIE

Pour ce faire, il suffit de retirer un dossier d'inscription à la Mairie d'Héricourt, de Tavey ou de Bussurel. La demande d'inscription enregistrée, les personnes inscrites sont ultérieurement convoquées pour un tirage au sort des lots désignés par le garde forestier.

Les personnes tirées au sort sont libres de couper les bois sur pied dans les lots qui leur sont attribués. Étant

lié à la qualité d'habitant, le droit à l'affouage ne peut absolument pas être cédé à un tiers. Le bois est destiné exclusivement aux besoins domestiques des foyers.

Une taxe affouagère d'un montant de 8 € le stère est destinée à combler les frais d'exploitation ainsi que les charges diverses supportées par la Commune.

Le travail des affouagistes est important pour l'entretien et la préservation de notre forêt. Le nombre des affouagistes pour la commune d'Héricourt ne cesse de diminuer, la commune d'Héricourt invite les habitants intéressés par l'affouage à se manifester.

A SAVOIR :

L'affouage dont les origines remontent au Moyen-Âge, vient de l'ancien français affouer qui signifie chauffer. C'est un droit dont peuvent jouir les habitants d'une commune de pratiquer certaines coupes de bois sur les biens communaux, ce qui en fait « la part de chacune »

Les bénéficiaires sont libres de couper les bois sur pied dans le lot qui leur a été attribué, par tirage au sort mais sous certaines conditions. Étant lié à la qualité d'habitant, le droit à l'affouage ne peut être cédé à un tiers. Le bois est destiné exclusivement aux besoins domestiques des foyers.

Le bûcheronnage amateur requiert un équipement de protection et du matériel adapté : casque, gants, pantalon anti coupure, chaussures ou bottes de sécurité.

AFFOUAGE 2021 -2022.

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou sur le site internet www.hericourt.com du 1^{er} juin au 15 octobre 2021.

Calendrier 2021/2022 :

Dépôt des inscriptions : du 1^{er} juin au 15 octobre 2021

Tirage au sort : décembre 2021 / janvier 2022

Façonnage terminé avant le 15 avril 2022

Débardage : avant le 30 septembre 2022.

La cruauté envers les animaux est un délit grave

La cruauté envers les animaux est un délit prévu par le Code pénal à l'article 521-1. L'article 521-1 prévoit une peine de prison de deux années et de 30 000 euros d'amende pour celui qui est reconnu coupable.

UN STATUT JURIDIQUE A PART

Les animaux ont un statut juridique à part. En droit français, il existe la différence entre les sujets et les objets. Tout ce qui entre dans le champ d'application du droit que ce soit pénal ou civil sera ou un objet ou un sujet. Une voiture est un objet. Une personne physique est une personne de droit privé. Une administration comme une commune sera une personne de droit public. Une société sera une personne morale de droit privé.

L'animal n'est pas classé comme une personne, donc un sujet, mais comme un objet.

LE DÉLIT DE CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX EST ENCADRÉ.

ARTICLE L214-3 DU CODE RURAL

«Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité. Des décrets

en Conseil d'Etat déterminent les mesures propres à assurer la protection de ces animaux contre les mauvais traitements ou les utilisations abusives et à leur éviter des souffrances lors des manipulations inhérentes aux diverses techniques d'élevage, de parcage, de transport et d'abattage des animaux. Il en est de même pour ce qui concerne les expériences biologiques médicales et scientifiques qui doivent être limitées aux cas de stricte nécessité.»

ARTICLE 521-1 DU CODE PÉNAL

«Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal statue

sur le sort de l'animal, qu'il ait été ou non placé au cours de la procédure judiciaire. Le tribunal peut prononcer la confiscation de l'animal et prévoir qu'il sera remis à une fondation ou à une association de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, qui pourra librement en disposer...»

ARTICLE R654-1 DU CODE PÉNAL

«Hors le cas prévu par l'article 511-1, le fait, sans nécessité, publiquement ou non, d'exercer volontairement des mauvais traitements envers un animal domestique ou apprivoisé ou tenu en captivité est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe. En cas de condamnation du propriétaire de l'animal ou si le propriétaire est inconnu, le tribunal peut décider de remettre l'animal à une œuvre de protection animale reconnue d'utilité publique ou déclarée, laquelle pourra librement en disposer...».

LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE RENFORCE SES PERMANENCES AU CCAS D'HERICOURT

Pour répondre à une demande de plus en plus forte des usagers, plus de 25 personnes par jour, (3 500 par an) la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) a décidé de renforcer le nombre de ses permanences au CCAS d'Héricourt et ouvre une permanence supplémentaire le mardi

**LUNDI - MARDI - VENDREDI
de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous
et de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous**

**La prise de rendez-vous se fait obligatoirement
par téléphone au : **36 46****

Jean-Pierre MICHEL (1938- 2021)

**Hommage rendu
à l'Église Saint-
Christophe
d'Héricourt
le jeudi 28 janvier 2021
par Fernand
BURKHALTER,
Maire d'Héricourt :**



Jean-Pierre MICHEL aura marqué la vie politique et l'action publique à HERICOURT, en Haute-Saône et bien au-delà.

Son humanité, ses engagements, son humilité ont durablement construit une relation de cœur avec les Héricourtois.

Il aimait les Héricourtois et les Héricourtois l'aimaient.

Au-delà de cette affection, au fil des années, une relation de confiance s'est établie avec les habitants qui l'ont élu pendant 4 mandats successifs.

Par sa dimension nationale, la fidélité à ses convictions, Jean-Pierre MICHEL a porté haut les couleurs de notre ville, rendu fiers les habitants heureux des transformations de la cité.

Homme de culture amoureux de musique, de littérature, de cinéma des arts d'une manière générale, il a doté notre ville d'équipements culturels majeurs : l'école de musique, la médiathèque François Mitterrand.

Jean-Pierre était apprécié pour sa simplicité, ses qualités de cœur, ses valeurs de gauche, jamais mises en défaut, pour ses engagements en faveur de l'action

publique et des évolutions sociétales.

Jean-Pierre, nous sommes tous profondément attristés par ta disparition et nous te rendons aujourd'hui un hommage sincère, vrai et émouvant.

Jean-Pierre, les Héricourtois t'aimeront toujours, ils évoqueront avec bonheur ta personnalité, l'homme, le maire, le député, le sénateur qui leur a tant donné.

Ils se souviendront à jamais des moments de joie et de bonheur passés ensemble et quelques fois des jours moins fastes.

Ces quelques instants ne signent pas une rupture, ils symbolisent au contraire l'affection que nous te porterons toujours.

A titre plus personnel, j'évoquerai une conversation il y a quelques

semaines où Jean-Pierre s'inquiétait des délais de réalisation des espaces du cœur historique d'HERICOURT ; Il me disait : « Cela traîne, tu crois que je verrai encore cela ? »

A l'automne et si possible encore en 2021, si les conditions sanitaires le permettent, un moment de souvenir et d'hommage sera organisé à la Cavalerie à l'intention de tous.

A Myriam, par sa touche très personnelle, qui a tout partagé, qui a participé et contribué à cette vie publique, je veux adresser une pensée émue au nom de toute notre équipe municipale, au nom du personnel communal et en votre nom à toutes et à tous, merci Myriam.

Jean-Pierre MICHEL, un homme de conviction

Jean-Pierre MICHEL, Maire d'Héricourt (1983 à 2004), Conseiller Départemental du Canton Héricourt 2 (1992 - 2011), Député (1981 à 2002) et Sénateur (2004 à 2014) de la Haute-Saône, est décédé à l'âge de 82 ans le dimanche 24 janvier 2021 à l'Hôpital Nord Franche-Comté de Trévenans.

Militant au Parti Socialiste, il fait le choix de s'investir en Haute-Saône et s'ancre à Héricourt en 1977. Après un échec aux élections législatives de 1978, il est élu député de la deuxième circonscription de la Haute-Saône en 1981 et il le restera jusqu'en 2002.

UN MAIRE DYNAMIQUE ET ENTREPRENANT.

Au mois de mars 1983, il est élu Maire d'Héricourt. Aussitôt, il s'attelle à redonner confiance à une ville frappée par une crise économique et sociale liée à l'effondrement de l'industrie textile. Jean-Pierre MICHEL travaille alors avec son équipe en vue de réorganiser la ville et de restructurer l'urbanisme des quartiers.

Ses objectifs sont clairs : améliorer la vie des habitants et créer toutes les conditions pour envisager une nouvelle phase de développement de la cité.

Avec cohérence et pragmatisme, il bâtit en partant des réalités et intervient dans de nombreux domaines : urbanisme, économie, solidarité, culture, etc.

Jean-Pierre Michel transforme Héricourt avec le réaménagement de la plupart des friches de l'industrie textile du territoire communal : création des quartiers du Lycée, de la Filature ou encore Mounoury, construction de nouveaux lotissements, Chemin Vert, Charine et Hauts de Saint-Valbert...

Il multiplie les initiatives pour donner à notre ville et à ses environs les moyens de développer son économie. Il initie la pépinière des entreprises, l'Association de Développement des Cantons d'Héricourt (ADCH), le Centre de Développement des Compétences et des Entreprises (CDCE) et soutient le développement de la zone d'activités des Champs Salemon et Frédéric.

Avec détermination, il insiste sur la formation à tous les niveaux et pour tous. Il encourage l'installation de la Mission Locale en direction de la jeunesse et crée la Maison de la Formation. Il intervient sur l'environnement économique pour les entreprises afin de favoriser leur implantation comme l'entreprise ETFA, devenue Fives Cinétic.

Durant vingt et une années à la tête de notre Commune, Jean-Pierre Michel s'attache à doter Héricourt des équipements collectifs indispensables à une ville de plus de 10 000 habitants : Lycée Louis Aragon, Halle des Sports Marcel Cerdan, Centre médico-social, Résidence pour personnes âgées (MASPA de la Lizaine), Maison de l'Enfant.

Afin de renforcer la présence des services publics à Héricourt il relocalise dans de nouveaux bâtiments qu'il fait construire, le Commissariat de police, la Poste et la Perception.

Pour donner aux habitants d'Héricourt des services communaux modernes et de qualité il entreprend le réaménagement de la Mairie et transforme la salle Wissang.



Homme de culture et mélomane averti, il travaille avec toute son énergie à la pérennisation de l'École de Musique en tant qu'institution, et initie la construction de la Médiathèque.

Ces deux projets culturels structurants, qui lui tenaient à cœur, rayonnent aujourd'hui dans toute l'Aire Urbaine et font la fierté du Pays d'Héricourt.

Peu avant son départ de la Mairie en 2004, il amorce le réaménagement du centre ville d'Héricourt avec la réfection de la rue du Général de Gaulle.

Jean-Pierre Michel appelait de tous ses vœux la revitalisation du cœur historique de la Cité. Ce secteur, qui comprend les espaces de la Tour du Château, du Temple, de l'Église et du Musée Minal, sera prochainement valorisé.

Ces travaux de valorisation de notre patrimoine historique compléteront son œuvre et parachèveront sa vision d'Héricourt, celle d'une ville moderne, fière de son passé.

UN ÉLU NATIONAL RECONNU ET RESPECTÉ.

Jean-Pierre Michel a d'abord été magistrat. En 1968, il est l'un des fondateurs du Syndicat de la magistrature dont il fut Secrétaire Général. Il rejoint le Parti socialiste en 1973.

Député, il est l'un des initiateurs dans les années 1990 du pacte civil de solidarité (PACS).

Devenu l'un des rapporteurs du texte créant le PACS en 1998, il se trouve aux avant-postes d'une « guérilla parlementaire », qui aboutit au vote historique du 13 octobre 1999, durant la cohabitation sous la présidence de Jacques Chirac.

Ce partenariat civil essentiellement destiné à l'origine aux couples homosexuels, est aujourd'hui majoritairement contractualisé par des couples hétérosexuels. Comme sénateur, Jean-Pierre Michel est, en 2013, rapporteur du projet de loi sur le mariage pour tous, sous la présidence de François Hollande.

L'ancien Président de la République François Hollande lui a rendu hommage en ces termes : « La République doit à Jean-Pierre Michel des évolutions importantes de notre société, notamment le Pacs et le mariage pour tous. Comme magistrat, comme parlementaire et comme élu local, il a toujours agi pour la justice ».

Un hommage communal lui sera prochainement rendu. Les habitants d'Héricourt et du Pays d'Héricourt seront informés de ce moment en temps voulu.

La nouvelle Application de la Ville d'Héricourt

La Ville d'Héricourt a lancé son application officielle, un outil conçu et développé pour suivre au quotidien et en temps réel les actualités liées à la vie de la commune. Désormais vous ne pourrez rien manquer de ce qui se passe à Héricourt.



Les habitants d'Héricourt, sont de plus en plus nombreux à s'informer via leur smartphone. En quelques années, l'utilisation des Smartphones a explosé, dans notre pays la plupart des habitants dispose d'un appareil de la sorte et le consulte régulièrement tout au long de la journée. Face à cette tendance de fond, la Commune d'Héricourt a souhaité s'adapter et développer une application pratique et simple d'utilisation. Avec à la clé des infos à recevoir mais aussi à donner comme par exemple trouver une association, découvrir l'agenda des manifestations, lire le magazine municipal ou le menu de la cantine scolaire des pôles périscolaires, rechercher l'adresse d'un médecin.

Simple et gratuite l'application de la Ville d'Héricourt donne accès facilement à l'actualité et aux informations de la commune.

UNE APPLICATION GRATUITE À LA PORTÉE DE TOUS.

Outre d'informer les habitants en temps réel, cette application développée avec la société Lumiplan permet à tous les habitants d'être acteur de son cadre de vie, en signalant tout problème rencontré sur le domaine public : un trou dans la chaussée, un mobilier cassé, une fuite d'eau, un éclairage public défectueux. Les signalements effectués par les usagers sont automatiquement

géolocalisés par les services de la ville grâce à l'envoi de photos dans la rubrique dédiée.

Au moment de l'installation de l'application, chaque utilisateur définit son profil, en tant que visiteur ou résident, et choisit les rubriques qui lui conviennent le mieux. Sur cette nouvelle application les usagers retrouvent la totalité du contenu du site internet de la ville mais avec l'interactivité en plus. Avec des alertes telles que les travaux de voirie, les manifestations culturelles et sportives, les urgences météo, les déviations routières... Aussi les usagers ont accès en un clic à l'agenda des événements ainsi qu'à l'actualité.

TÉLÉCHARGER SUR APP STORE (APPLE) OU GOOGLE PLAY (ANDROID).

Pour télécharger gratuitement l'application « Héricourt » sur leur smartphone ou sur leur tablette, les usagers doivent se rendre sur le Store (Google Play pour les appareils équipés du système Android ou App Store pour Apple) chercher « Héricourt » et installer l'application qui s'affichera ensuite sur l'écran.

L'objectif à terme est que 95 % des Héricourtois en disposent sur leur téléphone. Ainsi l'efficacité de l'information communale sera renforcée. Avec cette application la population peut être informée en temps réel en toutes circonstances à la place du porte à porte et de la distribution de flyers. Le menu de l'application évoluera en fonction des besoins.

Être informé en direct à chaque instant. Une coupure d'eau, ou d'électricité, une fuite de gaz... La nouvelle application de la Ville d'Héricourt vous propose les actualités, l'agenda des manifestations culturelles et sportives, des notifications en temps réel et bien plus encore.

Téléchargez gratuitement l'application officielle de votre ville sur App Store ou Google play. L'application de la ville d'Héricourt : une mine d'informations à glisser dans votre poche.

La vidéoprotection pour une ville plus sûre

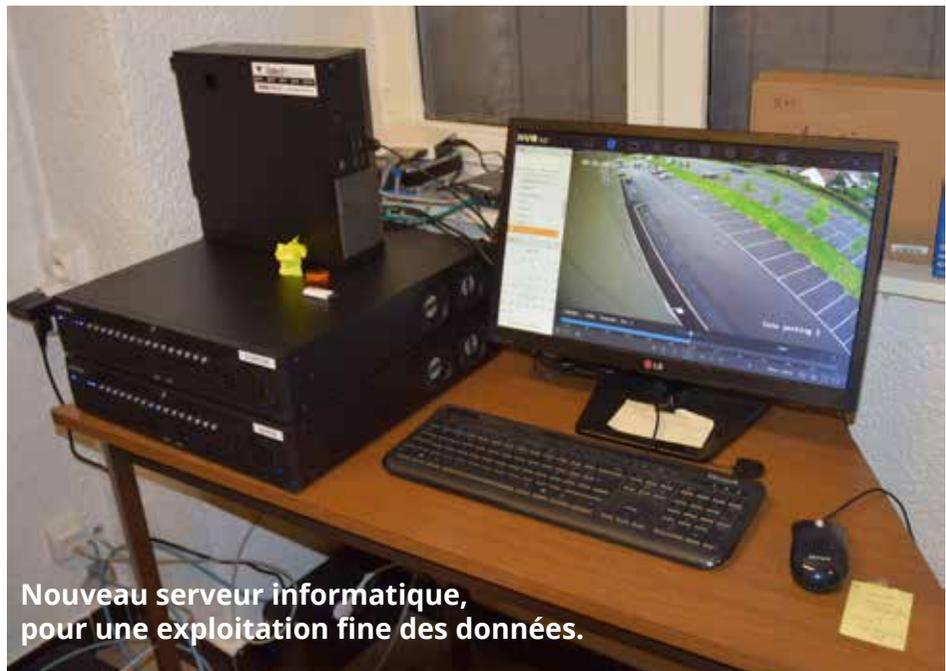
Les habitants d'Héricourt aspirent à la tranquillité publique et à la sécurité. La vidéoprotection est un outil qui participe à concrétiser cette aspiration. Depuis 2014 la Commune est équipée d'une soixantaine de caméras pour sécuriser son territoire.

La vidéoprotection ou vidéosurveillance est un système de caméras et de transmission d'images disposé dans l'espace public.

SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION POURQUOI FAIRE ?

Surveiller la voie publique ou un lieu ouvert au public est autorisé pour l'un des motifs suivants :

- Protection des bâtiments et installations publics et leurs abords
- Protection des abords immédiats des commerces dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol
- Sauvegarde des installations utiles à la défense nationale
- Régulation des flux de transport
- Constatation des infractions aux règles de la circulation
- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants
- Prévention d'actes de terrorisme
- Prévention des risques naturels ou technologiques
- Secours aux personnes et défense contre l'incendie
- Sécurité des installations accueillant du public dans les parcs d'attraction
- Respect de l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile



Nouveau serveur informatique, pour une exploitation fine des données.

pour conduire un véhicule à moteur

- Prévention et constatation d'une infraction liée à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets

Il est important de savoir que le visionnage des enregistrements n'est effectué que par des agents dûment habilités et uniquement sur réquisition des services de Police, de Gendarmerie ou du Procureur de la République.

MODERNISATION DU PARC DES CAMÉRAS DE VIDÉOPROTECTION

Un récent diagnostic des installations de vidéoprotection de la Commune a montré qu'une partie

du matériel composant le parc de caméras était obsolète. 16 caméras sur 59 ainsi que le serveur informatique ne correspondaient plus aux nouvelles technologies et ne permettaient plus une exploitation fiable et fine des données. C'est pourquoi il a été décidé de remplacer ce matériel. L'usage du serveur informatique est mutualisé entre la ville d'Héricourt, la CCPH et le SYTEVOM, c'est pourquoi son coût de remplacement sera réparti au prorata des caméras de chaque entité, à savoir 26 pour la ville d'Héricourt, 28 pour la CCPH et 5 pour le SYTEVOM.

La Ville d'Héricourt a décidé de moderniser son système de vidéoprotection avec le remplacement de 16 caméras et l'acquisition d'un nouveau serveur informatique.

Le coût de cette installation s'est élevé à 32 000 € et s'est réparti comme suit : 17 500 € pour le nouveau serveur informatique, 13 000 € pour les caméras et 1 500 € d'imprévus.

Cet investissement a été financé par : État (Dotation Équipements Territoires ruraux) 17 500 € (50 %), CCPH 8 305 € (24 %), SYTEVOM 1 483 € (5 %) Ville d'Héricourt 6 212 € (21 %).

Un fleurissement lumineux

Le fleurissement des espaces publics est un enjeu important pour notre Commune car il bonifie la qualité du cadre de vie des habitants et valorise le patrimoine. Dans notre ville le fleurissement horticole est réfléchi dans un contexte de gestion durable des espaces verts.



La Roseraie

Le fleurissement durable, porté par des principes écologiques, prend une place de plus en plus importante quant à l'avis rendu chaque année par le jury des Villes et Villages fleuris.

Le bon choix de chaque plante est un gage de réussite pour un fleurissement durable. Le premier critère de sélection qui est retenu est celui de l'affinité de la plante avec son environnement. La composition du massif, le volume, la couleur et la durée de la floraison sont aussi des critères très importants dont il est tenu fortement compte.

UN FLEURISSEMENT POUR EMBELLIR ET VALORISER LES ESPACES.

Chaque massif sur le territoire com-

munal est mis en valeur avec des plantes phares. Ces plantes phares sont sélectionnées pour leurs caractéristiques particulières dont notamment le temps et la durée de floraison mais aussi leur port particulier qui structure et donne le volume à la composition.

Les plantes sont placées par nombre impair et en quinconce afin d'apporter de la fluidité au massif.

Les plantes aériennes qui ont un feuillage fin et un port léger sont intercalées entre les plantes « massives » pour alléger la composition, tant par leur couleur que par leur texture.

Cet été le fleurissement de la ville sera lumineux, il sera composé d'une centaine de variétés ce qui représente environ 4 000 plantes.

Héricourt est une ville toujours bien fleurie qui est très appréciée et qui est très complimentée. Ces compliments et ces remerciements vont droit au cœur des jardiniers de la Commune qui emploient leur savoir-faire au service du bien être des habitants.

UN FLEURISSEMENT DURABLE ÉCONOME EN EAU.

Les périodes de sécheresse se multiplient en période estivale et c'est pourquoi la ville d'Héricourt produit tous les efforts nécessaires pour économiser l'eau qu'elle emploie à l'arrosage des fleurs des massifs qui décorent nos espaces publics.

Les plantes annuelles qui fleurissent en été sont très gourmandes en eau. Afin de réaliser des économies, la Commune a fait le choix de diminuer le nombre de ses espaces fleuris, et de les limiter aux lieux les plus fréquentés de son territoire. Aussi, les compositions hors-sol comme les jardinières et les bacs ont été limités. A la Roseraie, une cuve enterrée a été installée, cette réserve d'eau d'une capacité de 35 m³ assure l'autosuffisance pour l'arrosage des compositions florales du site.

Pour économiser l'eau, les jardiniers communaux emploient différentes techniques comme la technique du paillage qui limite l'évaporation de l'eau du sol.

Tous les déchets de taille et d'élagage peuvent être réutilisés sous cette forme après broyage. Une pratique durable et économique

Le fleurissement et la végétalisation des espaces publics de notre ville sont importants pour le bien être des habitants. Toutefois la multiplication des sécheresses estivales a conduit la Commune à prendre des mesures pour économiser l'eau d'arrosage.

Pour ce faire, plusieurs solutions ont été développées, réduction du nombre de massifs fleuris, installation d'une citerne de 35 m³ à la Roseraie, généralisation de la technique du paillage...

ÉLUS SOCIALISTES ET RÉPUBLICAINS «HÉRICOURT UNE VILLE ACTIVE, PLUS SURE ET ÉCOLOGIQUE»

Profondément attristés par la disparition de Jean-Pierre MICHEL, nous voulons rendre hommage à un homme valeureux, à un homme de conviction, qui a dirigé avec bonheur et succès notre commune de 1983 à 2004.

Nous sommes heureux d'avoir eu la chance de travailler à ses côtés au service d'Héricourt et de ses habitants. Nous sommes fiers et honorés d'avoir bénéficié de sa confiance et de son soutien pour conduire aujourd'hui les affaires de notre ville.

Fidèles aux valeurs de la Gauche républicaine et démocratique, qu'il a toujours défendues, nous voulons poursuivre ce beau combat et continuer d'avancer sur le chemin du progrès. A Myriam son épouse, notre amie et notre camarade, nous voulons témoigner toute notre reconnaissance et toute notre affection.

Depuis le 18 janvier 2021, plus de 15 000 personnes ont été vaccinées, contre la COVID 19, à la Cavalerie. Reconnaissants, nous remercions pour leur implication sans faille, les 18 médecins actifs ou retraités, les 34 infirmières qui ont vacciné les habitants du Pays

d'Héricourt du lundi au samedi.

Également, nous voulons remercier les bénévoles de la Croix-Rouge, les pompiers, les agents communaux de la ville d'Héricourt et de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt qui assurent au quotidien le bon fonctionnement du centre de vaccination sous la responsabilité de la directrice du CCAS d'Héricourt.

Tant que cela sera nécessaire nous continuerons d'accompagner les habitants du Pays d'Héricourt qui souhaitent se vacciner pour la prise de rendez-vous. Bien que la situation s'améliore nous recommandons à nos concitoyens la plus grande prudence.

Nous poursuivons notre travail pour le développement de notre économie locale avec l'implantation de nouvelles entreprises et la création de nouveaux emplois.

La réalisation de la nouvelle Zone d'Activités de Luze est une priorité. La France comme notre cher Pays d'Héricourt, sont affaiblis par des décennies de désindustrialisation. La crise de la COVID 19 a souligné comme jamais cette cruelle réalité, comme notamment dans l'industrie pharmaceutique et plus récemment dans l'industrie des semi-conducteurs (arrêt de la production chez PEUGEOT durant plusieurs

jours). Nous avons besoin d'activités industrielles pour nous redresser et donner aux jeunes générations qui arrivent sur le marché du travail les moyens de vivre et de faire face aux défis de demain.

Renoncer au développement économique, c'est accepter aujourd'hui de vivre dans la dépendance et demain sous la tutelle de la Chine. Tous les efforts nécessaires seront faits, pour concilier dans l'intérêt de tous, le développement économique et la préservation de l'environnement. L'Amazonie ne sera pas sauvée à Luze, mais l'avenir professionnel d'une partie de nos enfants le sera.

De nombreux chantiers sont actuellement en cours de réalisation sur le territoire de notre commune : Aménagement du secteur de la Tour du Château et du Musée Minal, construction de la nouvelles Résidence Ages et vie, construction du futur pôle périscolaire des Chenevières, lancement de la deuxième tranche d'aménagement de l'avenue de Saint Valbert.

Nous travaillons et nous agissons pour que notre collectivité puisse continuer de progresser en veillant au bien-être de tous.

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS DANIELLE BOURGON (ADHÉRENTE EELV DEPUIS 20 ANS) «HÉRICOURT UNE VILLE ACTIVE, PLUS SURE ET ÉCOLOGIQUE»

Concernant l'Environnement les engagements pris lors de la campagne des élections municipales ont bien avancé. En effet plus de 100 arbres ont été plantés, principalement des fruitiers. 54 dans le quartier des Chenevières (totalement rénové.) Autres quartiers qui ont bénéficiés de ces plantations (Chemin vert, les Charines, Bretagnier) à l'automne 2021 d'autres plantations sont prévues. La biodiversité est donc préservée.

L'eau est un bien précieux et nous n'en prenons conscience que lorsque la sécheresse sévit, c'est pour cette raison que depuis 2 ans la municipalité (Service Environnement) a pris la décision importante de réduire son fleurissement de : 50% une décision forte afin de préserver les ressources en eau et réaliser des économies. En effet les plantes hors sols demandent énormément d'eau (jardinières etc.) nos jardiniers municipaux privilégient depuis quelques années dans nos

massifs la biodiversité, les plantes pérennes sont de plus en plus nombreuses car moins gourmandes en eau et qui peuvent rester toute l'année dans nos massifs. La ville d'Héricourt tient tout de même à son fleurissement adapté pour chaque saison. Les printanières ont eu un beau succès (pensées, tulipes, etc.) nos jardiniers municipaux ont apprécié vos réactions positives merci pour eux.

Les annuelles nouvellement plantées seront dans des tons : blanc, jaune, orange, vert, brun. Des entrées de ville et une ville parée de fleurs, le château de la Roseraie (la mosaïque) lieu des mariages sera fleuri d'un mélange de jaune et de blanc (œillet d'inde, bégonia blanc) Des jeux pour les enfants tout neufs ont été installés récemment, dans ce même parc pour le plus grand plaisir des enfants ... et des parents.

Concernant les pistes cyclables la ville d'Héricourt ambitionne aujourd'hui de réaliser un maillage de son centre-ville par la réalisation de liaisons douces favorisant l'accès de son centre-ville et à ses équipements (écoles, commerces, services

publics etc.) une partie de ce plan vélo sera réalisée en 2021 - 2022, dans la continuité de la place de l'Europe la voie cyclable de la rue du 11 novembre devrait bientôt être empruntée par les cyclistes, un projet dans les cartons depuis plus de 30 ans . Et qui avance petit à petit.

La voiture et le vélo doivent s'adapter et rester complémentaires ... mais ne nous leurrions pas la voiture est le mode de déplacement préféré des français. L'écologie un mot souvent galvaudé au moment des élections le mot est beau il se colore de vert, les phrases dites sont souvent pensées ... ou pas. Mais n'oublions pas que nous sommes encore loin d'un demain Ecologique.

Danielle Bourgon élue EELV
De la liste "Dialoguer, Rassembler et Agir "

OPPOSITION DE GAUCHE HERICOURT EN COMMUN

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous pouvons espérer que la crise sanitaire est dernière nous. Les années 2020 et 2021 resteront marquées dans notre mémoire collective. Ces deux années auront été terribles avec leurs cortèges de souffrance et de deuil où les deux épisodes de confinement auront laissé des traces sur le plan psychologique et fragilisé la situation sociale de beaucoup de familles et de jeunes. Cette pandémie a mis en lumière nos forces et nos faiblesses. Nos faiblesses : c'est le retard pris pour la fabrication de masques, le manque de personnel hospitalier et le manque de lit, notamment en réanimation, notre dépendance étrangère à l'industrie du médicament, notamment pour la fabrication des vaccins. Nos forces, c'est l'investissement sans relâche des professionnels

de santé, des services publics, des collectivités territoriales. Tout le monde a pu mesurer aussi ceux qui pendant toute cette période ont fait un travail remarquable et en toute modestie : les caissières, les chauffeurs de poids lourds, les enseignants qui malgré leur anxiété ont continué à enseigner, à s'occuper de notre jeunesse. Nous avons tenu, collectivement ! Tout le monde a pris sa part dans la lutte contre la covid 19. En respectant les gestes barrières et en allant notamment se faire vacciner. Par ce geste, on se protège et on protège la collectivité. C'est effectivement grâce à la vaccination que la circulation du virus a chuté. Nous pouvons être fiers d'avoir pu mettre en place à Héricourt un centre de vaccination et compter sur les professionnels de santé, médecins, infirmier(e)s, actifs ou retraités, secouristes de la Croix Rouge, pompiers qui se sont relayés et se relayent encore

de 9h à 17h, six jours sur sept, depuis le fin janvier 2020. Grâce à eux plus de 15000 personnes ont pu recevoir au moins une dose de vaccin. Il faut donner un coup de chapeau particulier aux services de la ville, sous la houlette de la directrice du CCAS qui a su orchestrer et organiser la vie du centre de vaccination. Le personnel détaché pour organiser les plannings et les rendez-vous a joué un rôle majeur et a donné une image extrêmement positive du centre de vaccination d'Héricourt. Démonstration est faite que notre ville, ses habitants, notre pays est capable de trouver les ressources nécessaires pour sortir des crises, aussi importantes soient-elles ?

Pour le groupe Héricourt en commun, les élus PCF, EELV, GRS et citoyens : Maryse PORTAZ, Ouari BELAOUNI, Marianne ECOFFET, Quentin HAFEKOST, Rose Anne DA COSTA, DAVAL Sylvie et Gilles LAZAR

OPPOSITION DE DROITE HERICOURT VIVANTE

L'opposition de Droite n'a pas répondu à notre demande de texte pour exprimer sa position dans ce numéro.

NAISSANCES

BOUABID Amir, le 20/09/2020
 EHRET Ezio, le 07/10/2020
 BORDEX Axel, le 23/10/2020
 SCHROBLITGEN Éloan, le 05/11/2020
 PERNOT Manaël, le 22/11/2020
 MUSCILLO LINÉRO Eva, le 22/11/2020
 DARTEVELLE Valentine, le 24/11/2020
 JUNG Charly, le 30/11/2020
 EL AMRI Younes, le 03/12/2020
 LAOUEJ Tasnim, le 04/12/2020
 POINSOT Antonin, le 08/12/2020
 CHIOCCA Emma, le 17/12/2020
 LOSSERAND Jade, le 23/12/2020
 GHEZZI PRÉVOT Kamila, le 31/12/2020
 SIOUD Kiyam, le 29/01/2021
 GRETH Josué, le 07/02/2021
 DAHMANI Adam, le 20/02/2021
 AKHENOUCHE MARCHAL Naël, le 03/03/2021
 PONCHANT Swann, le 08/03/2021
 BELAOUNI Méghan, le 08/03/2021
 KADIC Lina, le 10/03/2021
 LIGIER Timéo, le 13/03/2021
 GRILLOT Noé, le 15/03/2021
 DEMBELE Amina, le 16/03/2021
 SYLLA Mayssa, le 28/03/2021
 BAUMANN Axel, le 31/03/2021
 ALLAS Zaina, le 01/04/2021
 OZTURK Furkan, le 08/04/2021
 CHOULET Moana, le 09/04/2021
 MONTEIL Clémence, le 09/04/2021
 MONTCHARMONT Lyana, le 13/04/2021
 TOURNIER Leslie, le 14/04/2021
 LACHHAB Ilyassine, le 15/04/2021
 TULA Ebân-Mikâil, le 17/04/2021
 SUTTER Eliot, le 20/04/2021
 MONVOISIN Noah, le 22/04/2021
 BEGEY Djuliane, le 04/05/2021
 ABIDA Ahmed, le 10/05/2021
 DEMAISON OÏNE Nily, le 16/05/2021
 SOUPRAYEN Tia, le 20/05/2021

MARIAGES

CARDOSO William et GROSIER Aline, le 19/09/2020
 BRUNETTI Antonio et BARLIER Marie-Laure le 19/09/2020
 PIEMONTESE Samuel et GAUSSIN Priscilla le 19/09/2020
 DA SILVA COELHO Nicolas, et MAILLARD Charline, le 03/10/2020
 BOFFY Aurélien, et CREVOISIER Lucie, le 24/10/2020
 LONG Alexandre, et BASSANI Agnès le 24/10/2020
 GUENNAI Khalid 1 et OUAHIDI Bouchra le 12/12/2020
 CUCCUREDDU David et BOUAZZAOUI Nabia le 12/12/2020
 SCHNEIDER Roger, et FOURCAULT Brigitte, le 12/12/2020
 PATISSIER-COUSIN Jean-Yves et GALACIER Evelyne, le 13/02/2021
 BORDEX Laurent et AYED Myriam, Zohra le 27/03/2021
 BOURQUARD Denis, et GANDUBERT Anne le 10/04/2021
 JARDOT Thomas, et DUCHEMIN Aurélie le 17/04/2021
 RECEVEUR Jean, et BADIN Christelle, le 17/04/2021
 DARTEVELLE Julien et GRANDGIRARD Marie, le 15/05/2021
 RICHARD Alain, et FORGEOT Patricia le 15/05/2021

DECES

LODS Gilbert, le 23/09/2020
 GROSJEAN Gilles, le 25/09/2020
 HUBER Marthe, le 26/09/2020
 HALLER Denis, le 01/10/2020
 BALIZET Roger, le 12/10/2020
 GALMICHE Jean-Luc, le 15/10/2020
 DROMARD Martine, le 16/10/2020
 BALLAND Louise, le 01/11/2020
 FRIEH Cédric, le 23/10/2020
 VERPILLOT Lucie, le 05/11/2020
 LAZAR Claude, Lazare, le 06/11/2020
 GROSJEAN Bernadette, le 28/10/2020
 RICHARD Daniel, le 10/11/2020
 VALLI Francesca, le 10/11/2020

BELEY Marie-Louise, le 12/11/2020
 MUCCINI Sylvie, le 04/11/2020
 BOURCERET Carmen, le 08/11/2020
 FRANCHINI Violette, le 07/11/2020
 CLAUDE Marcelle, le 06/11/2020
 LELIÈVRE Jules, le 12/11/2020
 GUILLEREY Raymond, le 14/11/2020
 FLAYEUX Louise, le 14/11/2020
 PÉRIAT Michel, le 17/11/2020
 DJAFRI Mohand, le 20/11/2020
 CASANOVA Elisabeth, le 21/11/2020
 QUATREHOMME André, le 08/11/2020
 DELAPRAZ Yvette, le 24/11/2020
 BAUER Yvonne, le 19/11/2020
 ALBRECHT Michel, le 20/11/2020
 PEGET Michel, le 20/11/2020
 GACHOT Léon, le 22/11/2020
 BARI Danielle, le 22/11/2020
 COSTA SALDANHA Blandina, le 26/11/2020
 GROSSI François, le 24/11/2020
 JOACHIM Marguerite, le 06/12/2020
 WALUJEVICZ Gérald, le 28/11/2020
 BRANGARD Raymond, le 30/11/2020
 ETHUIN Alain, le 30/11/2020
 VUILLEMOT Marguerite, le 09/12/2020
 OLIOT Claude, le 14/12/2020
 MELOT Suzanne, le 11/12/2020
 ELOY Marie-Thérèse, le 12/12/2020
 MARINOT Armande, le 15/12/2020
 DEVOILLE Odette, le 18/12/2020
 SIMON Michel, le 05/01/2021
 MOUREY Julienne, le 29/12/2020
 MOUGIN Henriette, le 19/01/2021
 PERSICO Bernard, le 06/01/2021
 GONZALEZ ALVAREZ Manuel, le 06/01/2021
 SCHROTZENBERGER Hélène, le 07/01/2021
 GUILLY Claude, Elisabeth, le 07/01/2021
 LALA Guy, François, le 21/01/2021
 BOUADMA Aomar, le 15/01/2021
 PEREIRA José, le 15/01/2021
 CURTIL Françoise, le 19/01/2021
 BOFFY Janine, le 27/01/2021
 TIRYAKI Cemile, le 19/01/2021
 PRÉVOT Claude, le 21/01/2021
 MICHEL Jean-Pierre, le 24/01/2021
 GAILLOT Hélène, le 02/02/2021
 COLLILIEUX Jean, le 11/02/2021
 DEMET Frédéric, le 11/02/2021
 WOOG Michèle, le 22/02/2021
 TOLUSSO Roger, le 23/02/2021
 ASSIL Salah, le 23/02/2021
 MICHEL Isabelle, le 18/02/2021
 STAINMESSE Christian, le 02/03/2021
 LÉPORI Jean-Pierre, le 25/02/2021
 DEMBELE Mody, le 01/03/2021
 BULTE Micheline, le 11/03/2021
 TOURNIER Claude, le 24/03/2021
 VALDENNAIRE-MAURICE Pauline, le 19/03/2021
 OFFROY Michaël, le 28/03/2021
 GRANDGUILLAUME André, le 24/03/2021
 GRANDGUILLAUME Yvette, le 26/03/2021
 JEANNIN Isabelle, le 27/03/2021
 LAUDE Stéphanie, le 02/04/2021
 LIOTIA Innocent, le 04/04/2021
 POINTURIER Alain, le 17/04/2021
 PICHARD Monique, le 20/04/2021
 BRINGOLD Liliane, le 15/04/2021
 BUGNA Alexandre, le 19/04/2021
 MATHIE Eric, le 26/04/2021
 REPIQUET Robert, le 29/04/2021
 DIDOLOT Véronique, le 04/05/2021
 GALVÈS Christian, le 09/05/2021
 LEONARDI Gilberte, le 17/05/2021
 COUR Marcel, le 07/05/2021
 MOINE Eugène, le 11/05/2021
 BOUCHÉ Ginette, le 14/05/2021
 TRIGUERO FERRER Françoise, le 18/05/2021
 ATTALIN Monique «Manou» le 27/05/2021

Héricourt, une commune à croquer

Attentive à la préservation de la biodiversité sur son territoire, la commune d'Héricourt a créé et fait l'acquisition de plusieurs vergers. Ces vergers constituent un patrimoine génétique et culturel qu'il faut protéger et partager.

Il n'y a pas si longtemps, les vergers étaient indissociables du paysage de notre Cité et de ses environs immédiats. Le quartier des Vignes, mais aussi les faubourgs de la Ville comptaient de nombreux vergers, riches d'essences diverses. Cette multitude de variétés d'arbres fruitiers avait autrefois un usage culinaire adapté aux besoins des habitants de l'époque. Il était possible d'avoir des fruits pratiquement toute l'année. Les vergers étaient indispensables à la vie quotidienne.

DES VERGERS POUR MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN.

La Commune d'Héricourt a décidé de créer ou de faire l'acquisition de plusieurs vergers afin de protéger l'environnement, promouvoir l'entretien raisonné mais aussi et surtout participer à la sauvegarde de vieilles variétés d'arbres fruitiers adaptées à notre terroir et à son climat particulier. Outre son intérêt pour le maintien sur notre terroir d'essences anciennes ou locales ce projet intègre aussi des dimensions sociales et éducatives qui permettent d'en faire un pôle d'attraction pour tous les habitants de la Commune. Par ailleurs cette démarche permet aussi de mieux maîtriser et contrôler l'étalement urbain de la commune.

Dès 2014, la Commune d'Héricourt a entamé des négociations auprès de particuliers pour réaliser l'acquisition de vergers. Ces démarches multiples ont abouti à plusieurs transactions



Verger rue Bretegnier

concrètes ; à ce jour la Commune d'Héricourt est devenue propriétaire de plusieurs vergers distincts. Trois de ces vergers sont situés dans le quartier de Saint-Valbert et ont été acquis entre 2017 et 2021. Leurs superficies respectives sont les suivantes, 17 ares, 37 ares et 10 ares.

DES VERGERS AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ.

Un autre verger est actuellement en cours d'acquisition dans le secteur du quartier Bretegnier à proximité de l'ancien cimetière. Tous ces vergers sont peuplés d'arbres de notre région : pommiers, cerisiers, poiriers, pruniers...

La Commune ne s'est pas contentée d'acheter des vergers. Elle a également établi un programme de plantation d'arbres fruitiers sur l'ensemble des

espaces communaux qui en offrent la possibilité. En 2020, plusieurs lieux de notre cité ont fait l'objet de plantations. Aux Chenevières, des arbres fruitiers ont été plantés dans le cadre du programme de renouvellement du quartier, ainsi plusieurs espaces verts de la rue des Frères Lumière et de la rue Gustave Courbet sont devenus le lieu de résidence d'une trentaine de fruitiers. Une opération identique a été conduite dans le quartier Bretegnier.

Ces vergers et tous ces nouveaux espaces arborés constituent des lieux de convivialité où les habitants se retrouveront pour un temps de partage. En effet, selon la saison, les habitants qui le souhaitent pourront lorsque ces arbres produiront venir chercher des fruits pour faire des tartes, des compotes. Chacun sera invité aussi à assurer l'entretien de ces vergers pour le plaisir de tous.

La Commune d'Héricourt a mis en œuvre un programme d'acquisition de vergers et de plantation d'arbres fruitiers sur son territoire.

L'objectif de ce plan vise à sauvegarder la biodiversité sur notre terroir mais aussi d'offrir aux habitants des lieux de convivialité où ils pourront récolter des fruits et les déguster.

Ces vergers permettent par ailleurs de limiter les constructions et de constituer des îlots de fraîcheur au sein des quartiers.

Le magasin LIDL s'agrandit

La société LIDL souhaite agrandir son magasin d'alimentation discount situé dans la zone d'activité des Champs Frédéric afin de développer son activité et répondre aux attentes de ses clients.



Magasin LIDL

Le projet d'aménagement porte sur une surface totale de 6 908 m². Cette surface comprend les terrains actuels du magasin et une parcelle de 1263 m² que la société LIDL a achetée à l'entreprise APA. C'est sur cette parcelle que sera construit le nouveau parking du magasin dont la capacité passera de 58 à 112 places de stationnement.

L'entreprise APA, spécialisée dans le traitement et le revêtement des métaux, déménagera dans d'autres locaux vacants situés sur la zone d'activités du Mont Vaudois.

LE MAGASIN LIDL DOUBLERA SA SURFACE COMMERCIALE.

Les locaux de l'actuel magasin seront conservés, ils feront l'objet

d'une extension de leur surface vers l'avant en lieu et place de l'actuel parking.

Avec ces travaux d'agrandissement la surface de vente du magasin sera portée de 737 m² à 1263 m², soit presque doublée.

Le nouveau magasin bénéficiera d'un nouvel habillage de l'ensemble des ses bâtiments et il présentera un aspect conforme aux nouveaux codes visuels de l'enseigne.

Une partie de la rue Gustave Eiffel sera intégrée au projet.

C'est pourquoi le classement de la rue Gustave Eiffel a été revu. Classée jusqu'alors dans le domaine public communal, la rue Gustave Eiffel est devenue une voie de circulation privée qui sera affectée exclusivement

à l'usage des clients du nouveau magasin LIDL. En application de l'article L143-1 du Code de la Voirie Routière une enquête publique a été conduite visant à conduire à la désaffectation et au déclassement de ce tronçon.

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE GUSTAVE EIFFEL.

La desserte des entreprises présentes sur la Zone d'activité des Champs Frédéric sera assurée par la création d'une nouvelle voie de circulation. Cette nouvelle voie de circulation sera construite à l'arrière du futur parking. La société LIDL prendra à sa charge le coût de la création de cette nouvelle voie qui sera à terme rétrocédée à la ville d'Héricourt à l'euro symbolique.

Le magasin LIDL va s'agrandir sur la zone d'activités des Champs Frédéric et a fait l'acquisition d'une parcelle de terrain de 1263 m² auprès de l'entreprise APA. APA déménagera son activité dans la zone d'activité du Mont-Vaudois.

Le projet d'aménagement de la société LIDL portera sur une surface totale de 6 908 m². La surface de vente du magasin passera de 737 m² à 1263 m². Le nombre de places de parking passera de 58 à 112 places. Les entreprises de la ZA des Champs Frédéric seront desservies par une nouvelle voie réalisée au frais de la société LIDL. Une partie de la rue Gustave Eiffel sera déclassée.

Chez Marie

Marie BOURCET a transformé la salle de restauration de son établissement « le Picadilly » en épicerie fine « Chez Marie ». Cette transformation, Marie Bourcet l'a réalisée pour faire face à la crise sanitaire et à la fermeture des restaurants.

La métamorphose de la salle de restauration n'a pas entraîné de grands frais puisque Marie BOURCET a récupéré un agencement en parfait état auprès de sa famille. « Chez Marie » les clients peuvent acheter des graines, des céréales, des épices, des paniers garnis, des plateaux de charcuterie, des pizzas pour l'apéritif, des viandes françaises, des yaourts et des fromages du Haut-Doubs, des fruits, des légumes...

Marie BOURCET propose toujours des plats à emporter, il suffit de commander.

Les beaux jours revenus, et le confinement terminé Marie BOURCET envisage de développer une activité de salon de thé et le midi les clients pourront déjeuner sans réservation.



Marie BOURCET

Renseignement : « Chez Marie »
Place de l'Europe. / Tel. 09 50 17 00 25

Erard Industrie

Natif d'Héricourt Frédéric ERARD, âgé de 28 ans, a ouvert un nouveau commerce « ERARD INDUSTRIE » en centre Ville. Ce nouveau magasin situé, 60 rue du Général de Gaulle, propose des produits d'hygiène et de nettoyage en provenance directe d'usine.

Le magasin dispose d'une surface globale de 110 m², dont 50 m² sont dédiés à la vente. Frédéric ERARD achète les produits qu'il revend directement auprès des industriels de grandes marques qui les fabriquent. Dans son magasin, les clients peuvent acheter des produits d'hygiène, des lessives, des liquides vaisselles, du gel douche. Ces différents produits, Frédéric ERARD les reçoit par container de 1 000 litres, il se charge lui-même de les conditionner dans des bidons de 5 litres. Dans les rayons du magasin il est aussi possible de trouver suivant les arrivages des couches-culottes, des huiles essentielles, des boissons, des jouets, des ustensiles de cuisine. Frédéric ERARD, conseille aux clients de consulter sa page Facebook ou de passer régulièrement au magasin pour se tenir informé des derniers approvisionnements.



Frédéric ERARD

Renseignement pour contact et commande.
07 50 04 16 93 / erardindustrie@gmail.com

Nom de Zeus

Anaïs BEQUET a ouvert une librairie « Nom de Zeus » à Héricourt en Centre Ville au 18, rue du Général de Gaulle.

Anaïs BEQUET a fait des études de lettres et a travaillé dans deux librairies à Montbéliard. Riche de cette expérience, elle a décidé de se mettre à son compte et a choisi Héricourt pour implanter sa librairie. Passionnée par la mythologie grecque, elle a baptisé son établissement « Nom de Zeus ».

La nouvelle librairie héricourtoise compte 55 m² répartis sur deux espaces, l'un dédié à la jeunesse, l'autre réservé aux adultes.

Un large choix de livres est proposé aux lecteurs, littérature classique, romans policiers, romances, bandes dessinées...

Très accueillante, Anaïs BEQUET dispense les meilleurs conseils. En raison de la pandémie, la formule Click and Collect a été retenue, les lecteurs peuvent commander par téléphone ou internet les livres de leur choix et les retirer à la boutique.



Anaïs BEQUET

Renseignement :

18, rue du Général de Gaulle à Héricourt

Tel. 03 84 27 04 88

<https://www.facebook.com/Librairie-nom-de-zeus>

RAPPEL RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux, en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelle que nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 H et 7 H et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30 ;

les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive

Extension des Guinnottes III

Le Pôle de développement économique des Guinnottes I et II affiche complet. L'aménagement de la plate-forme des Guinnottes III est une priorité car les demandes des entreprises en recherche d'espaces sont de plus en plus nombreuses.

Les dernières plateformes des Guinnottes I et II ont été commercialisées. Elles seront prochainement occupées par des entreprises dynamiques qui ont besoin de nouveaux espaces étendus et fonctionnels pour se développer. C'est le cas, par exemple des entreprises Packmat et In Extenso dont l'implantation est en cours ou bien encore de l'entreprise Didier Distribution, déjà installée, et qui souhaitait agrandir ses locaux afin de répondre à une demande très forte de sa clientèle.

RÉPONDRE AUX NOMBREUSES DEMANDES DES ENTREPRENEURS.

Régulièrement la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est sollicitée par l'Agence Économique Régionale ainsi que par des entrepreneurs qui sont à la recherche de terrains pour y installer de nouvelles entreprises dans les délais les plus brefs. La première des plateformes de 3 hectares des Guinnottes III a été vendue à SC70-SC25 entreprise spécialisée dans le recyclage automobile.

Afin de répondre à la demande pressante des entreprises et favoriser la création de nouveaux emplois sur le territoire de la Communauté de Communes, les édiles communautaires ont décidé d'engager les travaux de réalisation de la phase 2 de la zone des Guin-



nottes III. L'étude de l'avant-projet laissait entrevoir la possibilité d'aménager 4 hectares de plateformes supplémentaires.

1 600 000 € DE TRAVAUX POUR ÉTENDRE LES GUINNOTTES III.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt est propriétaire de l'ensemble des terrains concernés par cette extension. Suite à une décision préfectorale, ces terrains ne sont pas soumis à une étude d'impact et l'archéologie préventive a déjà été réalisée. La Communauté de Communes a entrepris le défrichement de ces terrains, mené une étude écologique et déposé un dossier sur l'eau.

Les travaux concernent une em-

prise d'environ 7 hectares. Ils consisteront en la création de plateformes en déblais remblais, d'une voirie de desserte poids lourds et véhicules légers et la réalisation des viabilisations, eau, électricité, gaz...

Le montant de ces travaux est estimé à 1 600 000 €. Pour financer ce projet des aides seront sollicitées auprès de l'État au titre de la Dotation Équipement des Territoires Ruraux et auprès du Département de la Haute-Saône. La Communauté de Communes escompte à la commercialisation de ces futures plateformes une recette de l'ordre de 800 000 €.

Toutes les plateformes des Guinnottes I et II sont aujourd'hui occupées.

La première plate forme des Guinnottes III a été vendue à l'entreprise SC25-SC70. Les demandes d'entreprises désireuses de s'installer dans le Pays d'Héricourt affluent, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé de les satisfaire afin de poursuivre le développement économique de son territoire et de créer de nouveaux emplois.

C'est pourquoi 1 600 000 € seront investis dans la réalisation de nouvelles plateformes dans la zone d'activité des Guinnottes III.

BUDGET CCPH 2021

Les priorités du budget intercommunal sont claires et comportent deux objectifs principaux :

- **Poursuivre le développement économique**
- **Poursuivre le développement de l'habitat.**

Ces deux objectifs ont pour vocation de consolider nos services publics intercommunaux et en particulier de faire face aux coûts de fonctionnement du bassin d'apprentissage de la natation et dans une moindre mesure du 2^{ème} gymnase intercommunal et du développement des services d'une manière générale.

Les principaux investissements envisagés dans le cadre de notre programmation pluri annuelle s'appuient fortement sur le contrat PACT avec le Département de la Haute Saône et sur le contrat métropolitain avec la région ainsi que sur le futur Contrat de Relance et de Transition Energétique à signer avec l'État pour la période 2021-2026.

A - DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR

1- POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, VIVRE ET TRAVAILLER AU PAYS :

- **1,2 million d'euros dont 0.7 million d'euros pour le pôle économique de LUZE, l'aménagement des GUINNOTTES 3 et l'extension de la ZA de SAULNOT.**
- **265 000 euros pour le commerce et les TPE.**
- **210 000 euros pour l'aide à l'immobilier d'entreprises**

2- POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

- **1,025 million d'euros pour le pôle périscolaire des Chenevières**
- **280 000 euros pour les fonds de concours aux communes**
- **150 000 euros pour l'habitat**

3- POUR LE LANCEMENT DES TROIS ÉQUIPEMENTS CULTURELS A VOCATION MÉTROPOLITAINE ET INTERCOMMUNALE ET DE DIVERSES ÉTUDES

- **Cinéma, Centre Régional des Arts du cirque, salle de musiques actuelles**
- **55 000 euros pour le plan climat**

B - LES CLEFS POUR L'AVENIR

Les constats effectués pour l'évolution des recettes fiscales et des dotations d'Etat permettent d'apprécier sur une période de 10 ans une évolution très positive de notre territoire qui s'appuie sur trois axes principaux :

Les recettes en matière de dotation d'Etat ont évolué positivement grâce à l'effet :

D'une forte intégration des services entre la Ville Centre et la CCPH qui a permis deux évolutions :

- **La progression de la dotation d'intercommunalité ;**
- **Le maintien du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) un temps menacé**
- **Pour les dotations d'Etat par rapport à l'année 2017, la dotation d'intercommunalité progresse de près de 100 000 euros**
- **Pour le FPIC cette progression pour le territoire (commune et intercommunalité) représente 100 000 euros environ sur la même période, soit un total de 200 000 euros supplémentaires en 4 ans**

1- 820 000 EUROS DE RECETTES SUPPLÉMENTAIRES PAR L'IMPÔT ÉCONOMIQUE EN 10 ANS

Pour les revenus de l'activité économique, la progression est encore beaucoup plus significative :

Une progression de l'ordre de 820 000 euros par rapport à 2011 et de l'ordre de 210 000 euros sur la période de 2017 à 2021.

Pour les prochaines années, le pacte fiscal et financier doit reposer sur une analyse fine :

- **La progression récente des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 310 000 euros sera en grande partie compensée par la fin du financement du numérique (dépense annuelle de 200 000 euros)**

2- LA GARANTIE DU MAINTIEN DU FPIC

L'impact de cette perte de taxe d'habitation peut être atténué de façon importante :

- **Par une nouvelle croissance de la dotation d'intercommunalité**
- **La croissance des nouvelles ressources économiques**
- **La croissance des ressources de taxes foncières induites par l'économie et par le développement de l'habitat**
- **La garantie du maintien du FPIC induit par le transfert de l'impôt départemental aux communes**

Pour toutes ces raisons, le pacte fiscal et financier à construire devra projeter et tenir compte de ces évolutions positives.

Le recours au levier fiscal ne devrait être utilisé qu'en dernier recours, qu'en cas d'absolue nécessité à savoir :

- **Une évolution des critères d'attribution du FPIC**
- **Une évolution insuffisante des ressources fiscales ou en dotation, ce qui n'est pas inscrit dans le marbre.**

Par ailleurs, le pacte fiscal doit être utilisé comme un levier, comme un instrument de justice fiscale et d'harmonisation fiscale

PACKMAT aux Guinnottes, les travaux ont commencé

Concepteur et fabricant de compacteur et de bennes de collecte, l'entreprise **PACKMAT SYSTEM** présente à Héricourt depuis 2000 a décidé de s'installer aux Guinnottes afin de poursuivre son développement et gagner de nouveaux marchés. Son rayonnement est international.



La société **PACKMAT SYSTEM** est installée avenue Jean Jaurès, dans les bâtiments autrefois occupés par Atelier Construction Métal d'Héricourt (ACMH). Ces locaux vétustes, ne permettent plus d'assurer le développement de l'entreprise et de répondre à une demande plus forte. C'est pourquoi Monsieur Euvrard, dirigeant de **PACKMAT SYSTEM**, désireux de conserver son activité dans le Pays d'Héricourt, a décidé de faire l'acquisition auprès de la CCPH, d'une parcelle de 15 000 m² aux Guinnottes II pour un montant de 241 000 €. Sur cette plate forme labellisée « site clés en main » l'entreprise implantera ses nouveaux locaux. Ce label octroyé par l'État, simplifie l'installation

des entreprises françaises ou étrangères qui participent à la ré-industrialisation du pays dans le cadre de procédures simplifiées.

UN PROJET À TROIS MILLIONS D'EUROS.

Le projet de construction a été confié à l'entreprise générale de travaux TED, pour un coût total de 3 160 000 € HT.

L'activité de l'entreprise est éligible au dispositif d'aide immobilière de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour l'aide à la construction. L'entreprise a sollicité officiellement la CPPH à ce sujet. Le Département de la Haute-Saône et la Région Bourgogne Franche-Comté, qui ont délégué

en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, apportent une aide financière au côté de la CCPH, au projet de construction de ce futur bâtiment à hauteur de 50 000 € chacun.

UN BÂTIMENT DE 5 000 M².

Ce projet comporte un bâtiment d'une surface de plancher égale à 4 888 m². L'espace du futur bâtiment sera réparti entre un atelier de 4 294 m² et un espace dédié à l'administration et aux travaux d'études et de conception. Le bâtiment sera de plain-pied et sera dotée d'une toiture terrasse. La hauteur de toiture du bâtiment sera comprise entre 9 et 11 mètres. Les locaux administratifs seront implantés en saillie sur deux niveaux. Les bureaux seront couverts d'une toiture terrasse. Le bâtiment sera construit sur une ossature béton avec une charpente en bois, quant au revêtement il sera composé d'un bardage métallique. Les coloris retenus oscilleront entre le gris clair et le gris foncé. Pour rehausser les coloris, un bandage orangé ceinturera le bâtiment. Contre la façade des locaux réservés aux bureaux, un élément métallique ajouré de forme cubique sera ajouté et permettra de créer un repère visuel qui signalera l'entrée du bâtiment aux visiteurs. Une terrasse sera accolée aux bureaux.

L'entreprise héricourtoise PACKMAT SYSTEM a décidé pour assurer son développement de s'installer sur une parcelle de 15 000 m² aux Guinnottes II.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt propriétaire de cette parcelle l'a cédée à l'entreprise pour un montant de 241 000 € HT.

L'entreprise investira 3 millions d'euros dans la construction d'un nouveau bâtiment industriel d'une surface de 5 000 m² et escompte la création de 30 emplois supplémentaires pour répondre aux demandes à l'export.

ÉCOLE DE MUSIQUE D'HERICOURT

2, Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie - 70400 HÉRICOURT
tél. 03.84.56.73.02 - ecole.musique@payshericourt.fr

Agenda des manifestations musicales / juin à septembre 2021

Samedi 4 septembre - participation au forum des associations à La Cavalerie.

Samedi 18 décembre - 20h30 - La Cavalerie : Concert d'Hiver de l'Orchestre d'Harmonie (en hommage à Jean-Pierre Michel).

Héricourt Animation

LES TERRASSES DE L'ÉTÉ

Nelho



CHANSON FRANÇAISE

SAMEDI 10 JUILLET

Bussurel ■ Salle du Moulin ■ de 20h à 23h

Héricourt Animation

LES TERRASSES DE L'ÉTÉ

Monsieur Bosseigne



ROCK 50's & 60's

SAMEDI 24 JUILLET

Héricourt ■ Place de la Mairie ■ de 20h à 23h

Héricourt Animation

LES TERRASSES DE L'ÉTÉ

Route 70



ROCK

SAMEDI 31 JUILLET

Héricourt ■ Place de la Mairie ■ de 20h à 23h

VENDREDI 30 JUILLET, 21 H HÉRICOURT
ÉGLISE LUTHÉRIENNE

**EXPRESSION POLITIQUE INTERCOMMUNALE****TRIBUNE CCPH DES ELUS HERICOURT EN COMMUN**

Les enjeux liés à l'intercommunalité (économique, mobilité, sociale, culturel, voire même de santé...) nous conduisent à nous interroger constamment concernant l'attractivité de nos territoires.

A savoir comment peut-on attirer de nouvelles entreprises ou aider à la création de nouveaux emplois - et non des entreprises déjà implantées dans l'Aire urbaine se délocalisant sur le même territoire - ?

Comment remédier à la baisse de la population vécue par la ville- centre et accueillir de nouveaux citoyens notamment sur le périmètre intercommunal ? C'est l'une des missions de la CCPH. Nous sommes loin du leurre de la commune fusionnée intégrant la « commune nouvelle ».

Comment organiser et accompagner la mobilité des citoyens par le biais de la compétence transport ? En privilégiant un modèle multi modal (Voiture-Train-Bus-Vélo) pour accompagner les citoyens dans leur quotidien (travail, loisir...). Un territoire bien irrigué c'est un territoire en bonne santé. C'est peut-être aussi le gage d'installation de nouveaux médecins et de leurs familles dont le manque cruel se fait ressentir dans la ville et les villages de la CCPH. C'est une question d'intérêt général.

Mais l'intérêt général passe aussi par l'arrivée de la fibre optique. C'est même une donnée importante pour l'installation d'entreprises et de citoyens sur un territoire. Son retard suite au mauvais choix initial du Président de la CCPH ne

nous empêche pas d'être heureux de son arrivée après une si longue attente.

L'intercommunalité est la pierre angulaire nécessaire pour construire des ponts et non de la division comme le pratique trop souvent le Président de la CCPH. Elle ne peut être l'exercice d'un pouvoir personnel agissant comme une variable d'ajustement à l'encontre des conseillers communautaires au motif qu'ils seraient ou non inféodés.

L'intercommunalité doit redevenir un espace de construction communautaire (selon l'exemple remarquable donné par les professionnels de santé et les services publics du centre de vaccination d'Héricourt) et non d'exclusion comme actuellement.

X-NOV se développe

Installée dans la zone des Guinnottes II, X-NOV entreprise française, spécialisée dans la conception de prothèses orthopédiques, agrandit ses locaux afin de répondre à une augmentation significative de son activité.



Créée en 2003, l'entreprise X-NOV est l'une des entreprises françaises leader dans la conception, la fabrication et la distribution de dispositifs médicaux orthopédiques implantables de hanches et de genou. 160 collaborateurs hautement qualifiés travaillent à l'élaboration de matériels de haute technicité afin de satisfaire et améliorer la qualité de vie des patients porteurs d'implants. Ces implants développés par l'entreprise sont conçus en partenariat avec des chirurgiens expérimentés.

UNE ENTREPRISE À LA POINTE DU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE.

Cette industrie de pointe nécessite minutie et un grand savoir-faire. Les normes à respecter sont draconiennes et la précision

des réalisations est de l'ordre du 1/100^{ème}. Les prothèses sont fabriquées avec des matériaux nobles : inox, céramique et cobalt.

L'entreprise X.NOV connaît une croissance continue. Elle compte poursuivre son développement et conquérir de nouveaux marchés. A cette fin, l'entreprise a entrepris des travaux d'agrandissement de ses locaux afin d'augmenter sa production et satisfaire les commandes de ses clients.

UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR RÉPONDRE À UNE DEMANDE CROISSANTE.

Le bâtiment initial d'une surface de 801, 50 m² a été étendu sur le côté EST sur deux niveaux, dont la hauteur est proche du plus haut de la construction existante afin de créer des volumes en har-

monie les uns avec les autres. Accolée à l'existant la construction nouvelle s'inscrit dans la proportion des bâtiments existants.

L'ensemble des nouvelles façades sera habillé en bardage neuf avec les couleurs suivantes, gris graphite, gris moyen de textures et de couleurs identiques à la première construction.

L'entrée livraison, l'accès des piétons, les stationnements sur l'entrée, la clôture existante sont strictement inchangés.

Les aménagements extérieurs du site ont été légèrement modifiés. A l'ouest, des places de stationnement supplémentaires ont été créées. Au nord, une bande de circulation a été construite pour permettre l'accès aux expéditions. L'accès et l'aire de retournement sont traités en gravillon perméable.

Implantée aux Guinnottes II, au cœur de l'Aire Urbaine, l'entreprise X-NOV acteur de premier plan dans le secteur des prothèses médicales implantables a construit un nouveau bâtiment au côté de l'existant pour assurer son développement.

Ce nouveau bâtiment permettra à l'entreprise d'augmenter sa production et de répondre à la demande croissante de ses produits.

Le pôle périscolaire intercommunal des Chenevières est sorti de terre

Construit dans l'axe de la rue Pierre et Marie Curie, le nouveau pôle périscolaire des Chenevières fait face au Collège Pierre et Marie Curie.

L'ouverture de ce nouvel établissement est prévue à la rentrée de septembre 2021.



Pôle Périscolaire des Chenevières

La création de ce nouveau Pôle Périscolaire est une priorité du contrat de ville signé entre la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la ville d'Héricourt. Ce projet qui représente un investissement de 1 050 000 € vise à soulager les Pôles Périscolaires Cadet Rousselle et Eugène Grandjean qui sont actuellement surchargés.

Le Pôle Périscolaire des Chenevières est actuellement en construction. Les travaux ont commencé au mois d'octobre 2020. Le bâtiment qui est sorti de terre a pour vocation d'accueillir les enfants en dehors du temps scolaire, le matin de 7h30 à 8h30, le midi de 11h30 à 13h30 et le soir de 16h30 à 18h30.

300 M² POUR ACCUEILLIR 330 ÉLÈVES.

Le Pôle Périscolaire Intercommunal

des Chenevières est dimensionné pour accueillir confortablement les 330 élèves issus de l'école maternelle Louise MICHEL, des groupes scolaires Robert Ploye et Gustave Poirey ainsi que les élèves des écoles de Bussurel et de Vyans le val qui sont actuellement transportés par bus vers le Pôle Périscolaire Intercommunal Cadet Rousselle

Le cabinet Itinéraires Architecture de Belfort a été chargé par le Conseil Communautaire de concevoir cette nouvelle infrastructure.

Le bâtiment est construit en brique sur un vide sanitaire, il dispose d'une toiture tuilée équipée de panneaux photovoltaïques financés par le Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône (SIED). Une chaufferie gaz assurera le chauffage et la production d'eau chaude. La ventilation du bâtiment

s'effectuera par une alimentation à double flux.

UN PÔLE PÉRISCOLAIRE À 1 050 000 €.

Ce nouveau complexe d'une surface de 300 m² comporte une salle de restauration de 120 m² en capacité d'accueillir une centaine d'élèves et une salle d'activités de 90 m². Il comprendra tous les espaces et toutes les commodités nécessaires à son fonctionnement : cuisine, vestiaires, sanitaires, locaux techniques.

Un parking de 8 places et un espace pour vélo seront aménagés. Une clôture sera posée au niveau de la rue Pierre et Marie Curie.

Le cheminement de déplacement entre le Pôle Périscolaire et le groupe scolaire Robert Ploye sera assuré par des escaliers.

Le nouveau Pôle Périscolaire Intercommunal des Chenevières est sorti de terre, il sera opérationnel à la rentrée de septembre 2021.

D'une capacité de plus de 300 élèves il accueillera, matin midi et soir, les enfants de l'école maternelle Louise Michel, des groupes scolaires Robert Ploye et Gustave Poirey ainsi que les élèves des écoles de Bussurel et Vyans le Val.

Le coût de cette nouvelle construction s'est élevé à 1 050 000 € et a été subventionné à hauteur de 80 %.

Un nouveau pôle culturel intercommunal à Echenans sous-Mont-Vaudois

Le pôle culturel intercommunal héricourtois constitué autour de la Médiathèque et de l'École de Musique sera conforté par l'émergence du nouveau pôle intercommunal d'Echenans-sous-Mont-Vaudois. L'acquisition à Echenans-sous-Mont-Vaudois de 2,5 hectares de fonciers pour y réaliser une nouvelle plate forme de 26 000 m² dont le coût de réalisation est estimé à 1,5 million euros.



Futur complexe cinématographique 7 salles

L'acquisition de 2,50 hectares de foncier sur le territoire de la Commune d'Echenans par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt permettra la réalisation de trois équipements culturels majeurs à vocation métropolitaine et régionale :

- Le multiplexe cinéma (7 salles) porté par un promoteur privé pour 8 millions d'euros
- Le troisième lieu des musiques actuelles de l'Aire Métropolitaine pour compléter l'offre des deux salles du Moloco à Audincourt et de la Poudrière à Belfort.
- Le Centre Régional des Arts du Cirque construit par la CCPH et géré par l'Odysée du cirque dans le cadre d'un conventionnement.

UNE NOUVELLE PLATE FORME DE 26 000 M².

L'accueil de ces futures infrastruc-

tures culturelles, nécessitent la création d'une nouvelle plate forme de 26 000 m². La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sera chargée de cette réalisation.

Les travaux consisteront en l'aménagement d'une plate forme d'une seule altimétrie, d'une voirie d'accès, de l'extension des réseaux (eau, assainissement et électricité), et d'un parking d'une capacité de 350 places.

Le coût de ces travaux d'aménagement est évalué à 1,5 million d'euros selon le détail suivant :

- Travaux d'aménagement de la plate forme : 1 350 000 €
- Honoraires et études diverses : 100 000 €
- Imprévus : 50 000 €

La Région Bourgogne Franche-Comté s'est engagée à apporter une aide de 750 000 €. Des sub-

ventions supplémentaires seront recherchées auprès de l'État et du Département de la Haute-Saône au titre du contrat PACT 2 avec le Département. L'objectif est d'obtenir un taux de subvention égal à 75 % pour financer la réalisation de cette plate forme.

I. LE PAYS D'HERICOURT AURA SON COMPLEXE CINÉMATOGRAPHIQUE.

Le multiplexe Cinéma sera construit aux abords de la RN19 à proximité de l'Odysée du Cirque.

Ce projet est porté par le groupe français Majestic Cinémas, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et la ville d'Héricourt. Inscrit par le Conseil Communautaire dans le programme métropolitain de la Région Bourgogne Franche-Comté il bénéficiera de subventions régionales. Des financements du Département de la Haute-Saône sont aussi attendus dans le cadre du Programme d'Action Concertée Territoriale (PACT 2). Une étude de marché réalisée en avril 2019, par le cabinet d'études Hexacom, spécialisé dans le cinéma et l'audiovisuel, table sur un potentiel de fréquentation de 180 000 à 210 000 entrées par an.

Un investissement de 8 millions d'euros.

La construction de ce futur multiplexe, évaluée à 8 millions d'euros, vise à répondre de manière idéale aux personnes qui souhaitent passer du temps en famille, elle sera suivie, par d'autres créations d'initiatives privées : une salle de bowling, un laser game ainsi qu'un ou deux restaurants.

II. 900 000 €UROS POUR UNE NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE.

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé de la construction d'une salle de spectacle intercommunale afin de promouvoir le théâtre, la musique et la danse sur son territoire. Le 17 novembre 2020, le Conseil Communautaire s'est prononcé à l'unanimité de ses membres pour proposer à la Région Bourgogne Franche-Comté, d'inscrire ce projet dans le cadre du contrat métropolitain et obtenir des financements de sa part.

Une nouvelle salle de spectacle pour doper l'offre culturelle.

Cette nouvelle salle répondra aux besoins les plus variées et s'adaptera au plus grand nombre d'événements. Priorité sera donnée à

du cirque qui produira des événements.

Un investissement à 900 000 €

Le coût de réalisation de cette future infrastructure intercommunale est fixé à 900 000 €uros. Des crédits pour un montant de 450 000 €uros seront sollicités auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté. Des subventions complémentaires seront recherchées auprès du Département de la Haute-Saône dans le cadre du Programme d'Actions Concertées et Territoriales (PACT 2) et auprès de l'État (Dotation des Équipements des Territoires Ruraux).

La surface utile de cette nouvelle salle de spectacle sera de 350 m² pour une jauge de 150 personnes debout. Elle comprendra une

III -LE FUTUR CENTRE RÉGIONAL DES ARTS DU CIRQUE.

L'Odyssée du Cirque est une école spécialisée dans la formation des arts du cirque : jonglerie, acrobatie, trapèze, trampoline... Elle est implantée depuis septembre 2019 à Echenans-sous-Mont-Vaudois sur une plate forme de 10 000 m² où trois chapiteaux ont été installés.

L'Odyssée du Cirque compte actuellement 5 salariés et plus de 250 adhérents. Elle réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 350 000 €.

Un centre de formation des arts du Cirque.

Avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, du Département de la Haute-Saône et de la Région Bour-



une conception moderne et pratique pour offrir aux spectateurs les meilleures conditions d'accueil. L'acoustique et l'éclairage seront soigneusement travaillés et garantiront au public des spectacles de qualité.

Cette nouvelle salle abritera toutes les formes de spectacles vivants, représentations théâtrales, concerts de musique classique, danses, arts du cirque et musiques actuelles...

Le cahier des charges de cette future construction sera affiné en partenariat avec l'association Alternadiff qui sera amenée à la gérer et avec d'autre part l'Odyssée

scène et les équipements techniques dédiés (sons, éclairage, vidéo, mesure des décibels...), et l'ensemble des espaces nécessaires à ce type d'équipement : des loges, des vestiaires, un bar, un espace de convivialité, un espace administratif, des sanitaires, des espaces de rangements (tables, chaises, scène, gradins pliables...), des locaux techniques, une chaufferie, un parvis.

Le parti pris architectural du bâtiment futur devra intégrer la volonté de donner une âme au lieu en résonance avec le Catering Café.

gogne Franche-Comté, l'Odyssée du Cirque compte se développer dans un complexe en dur et envisage de devenir, un Centre Régional des Arts du Cirque spécialisé dans la formation professionnelle des métiers du cirque.

Avec l'obtention de ce label et la construction de ce complexe en dur, l'Odyssée du Cirque obtiendrait une reconnaissance nationale voire internationale. Ce projet estimé à 1 million d'euros sera unique en Bourgogne Franche-Comté, il trouvera sa place dans le paysage artistique de l'Aire Urbaine avec un rayonnement dont profitera le Pays d'Héricourt.

Le nouveau Programme d'Actions Concertées Territoriales

Vendredi 26 février 2021, Yves Krattinger, Président du Département de la Haute-Saône est venu à Héricourt, présenter aux élus de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le nouveau Programme d'Actions Concertées Territoriales (PACT 2).



Signature du nouveau PACT :
Yves Krattinger et Fernand Burkhalter

Pour la période 2020 – 2025, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a décidé de renforcer son partenariat avec toutes les intercommunalités du Département en mettant en place une quatrième génération de contrats de territoire avec le nouveau Programme d'Actions Concertées Territoriales (PACT 2).

UN CONTRAT POUR UN DÉPLOIEMENT ÉQUILIBRÉ ET ÉGALITAIRE DES SERVICES DE PROXIMITÉ À LA POPULATION.

Ces contrats permettent une couverture complète et équitable du Département de la Haute-Saône en matière de services et d'équipements publics. Ce nouveau contrat PACT 2 permet

d'une part le financement d'équipements relevant de priorités départementales comme par exemple des pistes cyclables et d'autre part le financement d'équipements issus de priorités locales comme par exemple le déménagement du siège de la CCPH.

LE DÉPARTEMENT ET LE PAYS D'HERICOURT S'ENGAGENT DANS UN PARTENARIAT GAGNANT.

Dans le cadre du nouveau Programme d'actions Concertées Territoriales (PACT 2) la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt dispose d'une enveloppe d'un montant de 1 992 100 €. Avec cette enveloppe, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt entend poursuivre sa dy-

namique positive d'aménagement de son territoire avec des actions cohérentes et raisonnées afin de développer l'offre de services à la population, de créer de nouveaux équipements, de valoriser le cadre de vie, d'animer le territoire sur les plans sportifs et culturels.

LE PLAN D'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT.

Nous vous livrons ci-dessous la liste des principaux projets et la somme allouée par le département pour leur réalisation :

Priorités départementales.

- Pistes cyclables (225 000 €) : Héricourt/Montbéliard ; Couthenans/Champey ; Héricourt/Belfort via Châlonvillars ; Brevilliers/Argiesans ; Châlonvillars/Frahier.
- Offre de soins (48 000 €) : Accueil de médecins spécialisés.

Priorités locales.

- Relocalisation du pôle périscolaire d'Echenans (400 000 €)
- Pack culturel (253 100 €) : Cinéma, Odyssée du Cirque, Chœur Choreia, création d'un centre de musiques actuelles.
- Aménagements urbains (1 016 000 €) : Déménagement siège CCPH ; Aménagement de la gare pour le point MOBILITÉS et accessibilité du quai ; Réfection Tour du Château ; Maison des circuits courts à la gare d'Héricourt ; Club House au terrain synthétique de Brevilliers.

Le Département de la Haute-Saône et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt ont signé un nouveau contrat Programme d'Actions Concertées Territoriales afin de développer l'offre de services à la population et de créer de nouveaux équipements.

Une enveloppe de 1 912 100 € euros est réservée par le Département à la Communauté de Communes pour le financement de son nouveau plan d'actions : Pistes cyclables, Cinéma, déménagement du siège de la CCPH...

Transports publics : bien voyager en Nord Franche-Comté

Le Pôle Métropolitain est composé de 196 communes réparties sur les départements du Doubs, de la Haute-Saône, et du Territoire de Belfort. Chaque jour, 20 000 habitants effectuent un trajet domicile travail entre ces trois départements.



La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, le Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération ont décidé de s'associer pour créer le Syndicat mixte de Transport Nord Franche Comté.

Présidé par Fernand Burkhalter, Maire d'Héricourt et Président de la CCPH, ce nouveau syndicat a pour objectif de faciliter les déplacements au sein du Pôle Métropolitain. Pour ce faire il a été doté de trois compétences :

- La coordination des services de transport de voyageurs,
- La mise en place d'un système d'information à l'intention des usagers,
- La mise en place d'un système de tarification coordonnée.

L'APPLICATION NORD FRANCHE-COMTÉ MOBILITÉS.

Le Syndicat mixte de Transport Nord Franche-Comté a mis en place l'application Nord Franche-Comté Mobilités. Cette application pour smartphone, téléchargeable sur Google Play ou sur Apple Store, permet aux usagers d'acheter des titres numériques de transport auprès des différents réseaux suivants : évolitY (Pays de Montbéliard Agglomération), Optymo (Grand Belfort) et Hériva (Communauté de Communes du Pays d'Héricourt). Elle permet aussi d'acquérir un titre numérique de transport métropolitain qui donne la possibilité de circuler successivement sur les trois réseaux cités ci-dessus.

UN TITRE DE TRANSPORT UNIQUE À TARIF UNIQUE : LE MÉTROPOLITAIN

En matière de tarif, le «Métropolitain» coûte 2 euros et donne le droit de circuler 2 heures. Les usagers peuvent

aussi acquérir à leur convenance, 10 tickets pour 18 €uros, et 1 ticket valable la journée pour 4,50 €uros.

Le lancement de cette application et la mise en place du ticket métropolitain constituent la première étape du processus d'uniformisation des réseaux de transport. Dans les mois à venir, une réflexion sera menée dans le but de réaliser une meilleure intégration de ce nouveau système vis-à-vis des moyens de transport de la Région Bourgogne Franche-Comté. Aussi un travail de prospection sera conduit dans la durée, afin d'identifier avec précision les lignes pour lesquelles il sera nécessaire de coordonner les dessertes pour éviter aux usagers d'attendre trop longtemps une correspondance lorsqu'ils changent de réseaux

Le Syndicat Mixte de Transport Nord Franche-Comté a été créé pour faciliter les déplacements des usagers des transports en commun entre toutes les communes qui composent le Pôle Métropolitain.

Avec la nouvelle application « Nord Franche-Comté Mobilités » les usagers peuvent acheter des titres de transport auprès de évolitY, Optymo et Hériva mais aussi acquérir un titre de transport commun, le ticket métropolitain à tarif unique, qui permet de circuler successivement d'un réseau à l'autre.

TRANSPORTS SCOLAIRES : Nouvelle compétence de la CCPH, en avant toute !

Dès la rentrée, HERIVA conduira vos enfants à l'école !

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a choisi de prendre en charge la gestion du transport scolaire à partir du 1^{er} Septembre.



Ce sont donc des bus HERIVA qui assureront l'acheminement des 1200 enfants du Pays d'Héricourt en maternelle, primaire, au collège et au lycée.

MODALITÉS DE TRANSPORT :

Précédemment, le transport était assuré par la Région et la CCPH a décidé de ne rien changer aux modalités en

vigueur l'année dernière :

- Le transport scolaire restera gratuit pour tous les habitants de la CCPH
- Les enfants en maternelle et primaire bénéficieront de deux allers-retours par jour d'école (matin, midi et soir) tandis que les collégiens et les lycéens auront la possibilité de choisir un aller-retour par jour

Afin de renforcer la sécurité et le confort des enfants dans les bus, la CCPH a choisi de s'associer à une entreprise innovante, la société française Groupepeer, qui équipera, dès la rentrée, les plus jeunes avec des badges radio fonctionnant sans contact : les badges resteront attachés aux sacs des enfants et permettront la validation à la montée et à la descente du bus. Les collégiens et lycéens seront équipés d'une carte magnétique plus classique.

Ces deux systèmes permettront d'avoir une vision en temps réel de la fréquentation des bus et informer, en temps réel aussi, les familles des retards et autres imprévus liés au transport.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 juillet sur le site internet de la CCPH : www.payshericourt.fr à la rubrique HERIVA pour tous les habitants du Pays d'Héricourt (sauf ceux de la Ville d'Héricourt). Avant de vous inscrire, pensez à vous munir d'une photo d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et vérifier, sur le site de la CCPH, les trajets et les circuits.

20 BUS AFFRÉTÉS PAR HERIVA

Le transport sera affrété par la société Maron, prestataire local, qui fera circuler une vingtaine de bus aux couleurs de HERIVA sur l'ensemble du Pays d'Héricourt.

PLUS D'INFOS / CONTACT

Direction mobilité : mobilites@payshericourt.fr

Permanences du lundi au jeudi de 14h à 17h au siège de la CCPH

Accueil téléphonique au 03 84 46 98 70

Une école de musique active !

Le 19 mai, l'enseignement de la Musique a repris dans des conditions normales et les professeurs se sont empressés de relancer de petites animations musicales destinées à recréer des liens, mais aussi pour retrouver le plaisir de faire de la musique devant un public.

Il s'agit de retrouver les élèves actuels, mais aussi de trouver de nouveaux élèves pour la saison 2021/2022. Les traditionnelles portes ouvertes de l'École de Musique, ont permis aux parents et enfants de visiter le bâtiment et de découvrir les différents instruments enseignés.

L'École de Musique sera présente au forum des associations à La Cavalerie le samedi 4 septembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et il sera possible de découvrir les instruments et de se renseigner sur les modalités d'inscriptions.

Diverses actions sont possibles pour permettre aux enfants de s'essayer à un instrument, notamment des périodes d'initiation gratuites. L'enfant choisit un instrument et bénéficie de séances d'initiation durant quelques semaines. Ensuite, il peut choisir de poursuivre ou de tenter l'expérience avec un autre instrument.

Deux stages sont proposés aux enfants et ados désireux de découvrir l'univers de la comédie musicale. Ils auront lieu entre le 7 et le 16 juillet. Ils seront animés par Dominique Defaux, directeur de l'école de Musique et créateur des groupes Chorea et Les Burlesques.



Ecole de Musique

AVIS AUX ENFANTS ET ADULTES : LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} juin 2021 et se poursuivent jusqu'à fin juillet, puis elles reprendront du 6 au 30 septembre. L'école accueille tous les enfants à partir de la moyenne section de la maternelle. Les enfants inscrits en CE 1 à la rentrée de septembre peuvent commencer un instrument en même temps que la formation musicale (solfège).

L'école propose des cours de formation et culture musicale, et tous les instruments des familles des bois (hautbois, basson, flûte tra-

versière, saxophone et clarinette), des cuivres (trompette, trombone à coulisse, cor d'harmonie et tuba), les percussions, l'orgue à tuyaux, la contrebasse à cordes. A noter que la guitare et le piano restent des instruments très demandés et il n'y a donc plus de places pour la saison prochaine.

L'apprentissage du solfège est aujourd'hui enseigné dans notre école avec des méthodes pédagogiques modernes et innovantes. Utilisation des instruments, de la méthode O Passo d'inspiration brésilienne, de séances ludiques et divertissantes, la formation musicale devient un vrai plaisir à l'instar de l'apprentissage d'un instrument.

N'hésitez pas à venir vous renseigner au secrétariat de l'école située 2 Rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie.

Contact : 03.8.56.73.02 ou ecole.musique@payshericourt.fr

Le Pays d'Héricourt célèbre la trompette

Samedi 06 et dimanche 07 février 2021, l'école de musique intercommunale du Pays d'Héricourt a organisé pour la deuxième fois un concours national de trompette. Pour cause de pandémie, cette deuxième édition s'est déroulée en distanciel au moyen de vidéos.



Concours de trompette

Le concours national de trompette d'Héricourt, édition 2021, orchestré par Pascal BOUTON professeur de l'école de musique, a été organisé avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et du Département de la Haute-Saône.

André Telman et William Grosjean ont composé l'ensemble des pièces musicales qui étaient imposées aux jeunes musiciens.

UN CONCOURS DE TROMPETTE EN DISTANCIEL.

Le jury était composé de six personnes, Nicolas Chatenet, Super

Soliste de l'Orchestre National de l'Opéra de Paris, Javier Rossetto, 2ème soliste de l'Orchestre Philharmonique de radio France, François Petitprez, Trompettiste de l'Orchestre de l'Armée de l'Air, André Telman, compositeur invité, William Grosjean, compositeur invité, Dominique Defaux, Directeur de l'École de Musique du Pays d'Héricourt.

60 jeunes trompettistes ont participé à ce concours en enregistrant une vidéo de leur prestation. Toutes les vidéos ont été visionnées par les membres du jury présents pour l'occasion à l'École de Musique. Les prestations des lauréats ont été

diffusées sur la page Facebook de l'école de musique du Pays d'Héricourt.

60 PARTICIPANTS, ONZE LAURÉATS

Les 60 candidats répartis en 11 catégories venaient des conservatoires et écoles de musique de toute la France comme Dijon, Colmar, Mulhouse, Paris, Lure, Versailles, Chartres, Orléans, Reims, Troyes et bien sûr Héricourt.

Après avoir visionné l'intégralité des vidéos, le jury a nommé 11 lauréats dont Lucy Jeannerot, actuellement élève à Héricourt.

DEUX CONCERTS EN DIRECT SUR YOUTUBE ET FACEBOOK.

Les concerts qui devaient avoir lieu dans le cadre de ce prestigieux concours ne se sont pas déroulés comme initialement programmés. Prévus à la Cavalerie les concerts du Local Brass Quintet et du Brass Band Exo Brass organisés en partenariat avec Musiques en Pays d'Héricourt ont été diffusés en Facebook live et sur Youtube le samedi 06 février 2021 à 20h30 pour l'un et le dimanche 07 février 2021 à 16h30 pour l'autre. Ces modalités d'organisation pour le concours, et de diffusion pour les concerts, ont permis de continuer à faire vivre la musique malgré la fermeture des salles de concert.

La pandémie n'a pas empêché l'école de musique intercommunale du Pays d'Héricourt d'organiser son deuxième concours national de trompette. Les 60 concurrents inscrits ont filmé leurs prestations qui ont été visionnées et évaluées par le Jury.

Les concerts de Local Brass Quintet et de Brass Band Exo Brass prévus en public et qui devaient clore ce concours national de trompette ont été diffusés sur Youtube et Facebook live.

Médiathèque : de nouveaux services numériques

A la pointe de l'innovation, la Médiathèque Intercommunale François Mitterrand, propose à ses lecteurs un nouveau site internet. Prochainement ses usagers accéderont grâce au dispositif Micro Folie, aux œuvres des collections des plus grands musées nationaux. Une appli de réalité augmentée sera également mise en service d'ici la fin de l'année.

Au début du mois de mars 2020, la Médiathèque Intercommunale a mis en fonctionnement son nouveau site internet, désormais la structure est à la pointe du numérique. Ce nouveau portail a été créé avec le concours actif des médiathécaires qui ont choisi en équipe le design, les couleurs et les fonctionnalités. Ce site spécialement dédié à toutes les activités culturelles de l'établissement répertorie tous les documents à la disposition du public.

UN NOUVEAU SITE INTERNET FONCTIONNEL, ADAPTÉ AUX BESOINS DES USAGERS

Pour accéder gratuitement aux fonctionnalités de ce nouveau site internet il suffit d'être abonné à la Médiathèque. Muni de son numéro de carte d'abonnement, l'utilisateur accède avec facilité à son compte et peut emprunter l'œuvre de son choix. Plusieurs possibilités lui sont offertes : livres, jeux, arts plastiques, vidéos, musiques. Il suffit de mentionner dans la barre de recherche le nom d'un auteur ou le titre d'un album pour connaître la disponibilité de l'œuvre souhaitée pour l'emprunter ou la réserver.

Les usagers qui le souhaitent pourront, après inscription sur le site, être avertis par un courriel de la sortie d'un album, d'un livre, d'un CD et le réserver. Ils pourront aussi signaler un coup de cœur et le partager avec d'autres. Innovante et à la pointe de l'actualité culturelle la Médiathèque Intercom-



munale travaille à la création d'un projet de Musée numérique dans le cadre du dispositif Micro Folie.

MICRO FOLIE À LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE

Concrètement Micro Folie est un dispositif soutenu par le Ministère de la Culture et coordonné par le parc culturel de la Villette. Il offre un accès à la culture pour tous. Il permet de sensibiliser le plus grand nombre aux pratiques artistiques et culturelles les plus diverses. Simple à installer et peu onéreuse, la Micro Folie s'adapte aux besoins de chaque territoire et peut s'implanter dans une structure déjà existante comme la Médiathèque Intercommunale. Une installation officielle à la Médiathèque Intercommunale François Mitterrand est envisagée

pour le mois d'octobre 2021. Avec le dispositif Micro-Folie les habitants du pays d'Héricourt consulteront à loisirs plusieurs milliers de chefs d'œuvre issus des musées nationaux et internationaux les plus renommés : Centre Pompidou, le Louvre, musée d'Orsay, Universcience, la Villette...

UNE APPLI POUR LA RÉALITÉ AUGMENTÉE

Autour des activités de son FabLab, la médiathèque va se doter à l'automne prochain d'une appli spécialement développée pour ses projets arts visuels. Elle permettra, en survolant avec son smartphone des œuvres réalisées dans ses murs par des artistes en résidence, de voir les visuels s'animer et prendre vie.

La Médiathèque Intercommunale François Mitterrand a lancé au mois de mars 2021 son nouveau site internet. Fonctionnel et complet ce nouveau portail numérique permet, entre autres possibilités, aux usagers inscrits, de réserver ou emprunter une œuvre qui n'est pas encore disponible à la Médiathèque.

La mise en place au mois d'octobre 2021 d'une Micro-Folie et la création d'une appli de réalité augmentée permettra de compléter l'offre culturelle du Pays d'Héricourt et offrira de nouveaux outils d'éducation artistique et culturelle.

!!! SOUS RESERVE DES CONDITIONS SANITAIRES !!!

médiathèque
François Mitterrand



ENLIVREZ
-VOUS!

3615 SEÑOR ~ HÉRILAB
> ateliers créatifs

MICRO-FOLIE
> musée numérique

Programmation complète
à partir du 1er septembre
ici >



Art et la machine

SAMEDI 2 OCTOBRE
Médiathèque Héricourt
10 h > 13 h / 14 h > 18 h



www.payshercourt.fr

toutes les infos
03 84 46 03 30


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

pays
d'Héricourt
communauté de communes